



Chiffres clés

APERÇU
STATISTIQUE DE
LA BELGIQUE

2013

Chers lecteurs,

La mission première de la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie est de répondre aux besoins d'informations non seulement des pouvoirs publics, mais aussi des entreprises et des citoyens, en leur fournissant des données constamment actualisées sur la situation du pays.

Pour chacun de ces groupes cibles, il est essentiel de disposer de chiffres pertinents pour pouvoir mener un débat constructif et étayé ainsi que pour pouvoir lancer des actions à la fois ciblées et efficaces. Par ailleurs, les étudiants, les chercheurs et toutes les personnes intéressées par une vue globale et détaillée du pays, ont eux aussi besoin de chiffres et de statistiques.

La présente brochure dresse un aperçu des données disponibles et situe également la Belgique dans une perspective européenne.

L'information fournie ci-après couvre de nombreux domaines : la population, l'emploi, l'économie, les finances, l'agriculture, l'industrie, le transport, les services et l'immobilier.

Cette énumération démontre à elle seule à quel point l'éventail de statistiques proposées est étendu. Sachez cependant qu'il existe bien plus de données disponibles pour chacun des sujets traités. Ainsi, vous découvrirez sur notre site Internet, www.statbel.fgov.be, une vaste sélection de données ainsi que toutes nos publications dans un format téléchargeable. Vous y trouverez également tous les points de contact si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Vous pouvez également consulter notre application dynamique en ligne, **be.STAT**, qui vous permet d'effectuer des recherches directement dans notre data warehouse.

Nous vous souhaitons une passionnante découverte de notre pays au gré des chiffres !

Annie Versonnen
Directeur général ad interim
Direction générale Statistique et Information économique

Statistique et Information économique

La Direction générale Statistique et Information économique fait partie du Service Public Fédéral Économie. Au travers d'une multitude de canaux et de produits, nous donnons une image chiffrée de la réalité belge.

Sauf mention contraire en bas de tableau ou de graphique, les données ont été récoltées et calculées par la Direction générale Statistique et Information économique du S.P.F. Économie. Les comparaisons internationales viennent d'Eurostat.

Il est permis de citer tout ou partie de l'ouvrage, moyennant indication claire et précise de la source.

Direction générale Statistique et Information économique
Bd. Simon Bolivar 30, B-1000 Bruxelles | tél. 02 277 51 11
E-mail: statbel@economie.fgov.be
Éditeur responsable: Annie Versonnen

Table des matières

●	Population	A Population au 1 ^{er} janvier 2012.....	6
		B Mouvement de la population.....	8
		C Structure de la population par âge et vieillissement.....	10
		D Population étrangère.....	14
● ●	Territoire et environnement	A Superficie et utilisation du sol.....	20
		B Agriculture.....	22
		C Déchets.....	26
● ● ●	Economie	A Produit intérieur brut.....	30
		B Prix à la consommation.....	35
		C Indice des prix à la production.....	42
		D Démographie des entreprises.....	48
		E Faillites.....	59
		F Structure des entreprises.....	67
● ● ● ●	Immobilier et construction	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments belge.....	78
● ● ● ● ●	Mobilité et transport	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	92
		D Accidents de la route.....	93
● ● ● ● ● ●	Société	A Emploi et taux d'emploi.....	100
		B Rémunération.....	106
		C Chômage et taux de chômage.....	109
		D Population inactive.....	111
		E Pauvreté.....	112
		F Revenus.....	116
		G Dépenses des ménages.....	120
		H Enseignement.....	122



The image features a white brick wall as the background. Three black, dome-shaped pendant lights are suspended from the top of the frame. The floor at the bottom is made of dark wooden planks. In the lower right quadrant, the word "Population" is written in a bold, dark blue font, preceded by a solid dark blue circle.

● Population

A | Population au 1^{er} janvier 2012

Dans le courant de l'année 2011, la Belgique a dépassé pour la première fois le cap des 11 millions d'habitants et comptait exactement 11.035.948 habitants au 1^{er} janvier 2012. Parmi cette population, 57,5% habitent en Flandre, 32% en Wallonie et un peu plus de 10% en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce dernier pourcentage est en forte augmentation depuis quelques années, après plusieurs décennies d'équilibre, voire de déclin démographique. Enfin, moins de 1% de la population réside dans une commune de la Communauté germanophone.

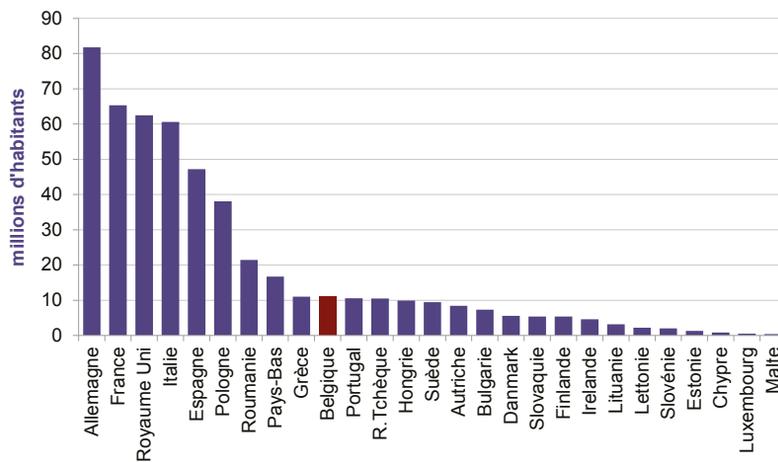
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1^{er} janvier 1991, 2001 et 2012

	1991	%	2001	%	2012	%
Belgique	9.986.975	100,0%	10.263.414	100,0%	11.035.948	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	960.324	9,6%	964.405	9,4%	1.138.854	10,3%
Région flamande	5.767.856	57,8%	5.952.552	58,0%	6.350.765	57,5%
Région wallonne	3.258.795	32,6%	3.346.457	32,6%	3.546.329	32,1%
dont Communauté germanophone	67.584	0,7%	71.036	0,7%	76.128	0,7%

La population de l'Union européenne est estimée à plus de 502,5 millions d'habitants. La Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2% de la population totale de l'Union.

Si son poids démographique est largement inférieur aux pays de tête (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie...), il n'est pas négligeable et tend même à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique nettement supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 502.489.143 d'habitants au 1er janvier 2012



BI Évolution démographique

Au cours de l'année 2011, la population résidant en Belgique a augmenté de 84.682 personnes. Cette croissance de la population est en grande partie due à un solde migratoire élevé. En outre, l'excédent des naissances sur les décès est passé de près de 10.000 unités en 2000 à 23.408 en 2011. Le nombre de décès est resté relativement stable, tandis que les naissances ont augmenté. Le solde migratoire international a fortement progressé depuis 2000, passant de 14.068 à 62.157 unités en 2011.

Accroissement annuel de la population			
Année	2000	2005	2011
Population au 1^{er} janvier	10.239.085	10.445.852	10.951.266
Mouvement naturel			
Naissances	114.883	118.002	127.655
Décès	104.903	103.278	104.247
Excédent des naissances	9.980	14.724	23.408
Mouvement migratoire			
Immigration	89.388	132.810	161.881
Emigration	75.320	86.899	99.724
Solde migratoire	14.068	45.911	62.157
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	24.329	65.530	84.682
Taux de croissance	0,24%	0,63%	0,77%
Population au 31 décembre	10.263.414	10.511.382	11.035.948

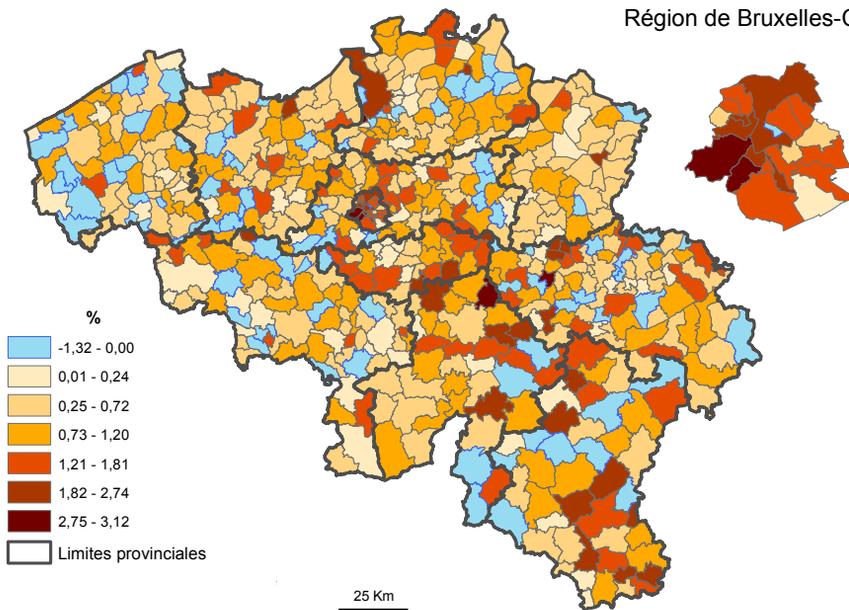
La population a donc augmenté de 0,77% durant l'année 2011, propulsant ainsi la Belgique parmi les pays européens connaissant une forte croissance démographique. Chypre (2,65%) et le Luxembourg (2,54%) arrivent en tête de ce classement. De plus, la population belge s'accroît à un rythme de plus en plus soutenu : ce taux de croissance était encore de 0,23% onze ans auparavant et de 0,57% six ans plus tôt.

Si la majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique en 2011, 90 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été recensées dans l'agglomération bruxelloise, où les taux de croissance ont oscillé autour de 2%, et vont même jusqu'à 3,12% à Anderlecht.

Evolution de la population par commune en 2011

9

Région de Bruxelles-Capitale

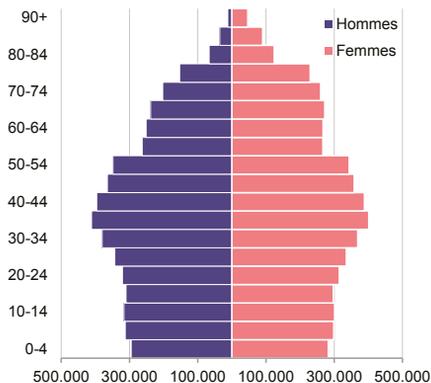


C I Vieillesse et structure de la population par âge

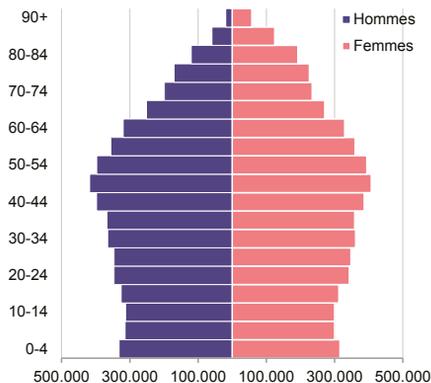
La population résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2012 vieillit sensiblement. Jamais les personnes (très) âgées n'ont été aussi nombreuses. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en nette augmentation par rapport à la situation de 2001. Si les classes d'âge nées du baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. Relevons également que le nombre de très jeunes enfants est en nette progression au cours des dernières années. Il y a plus de jeunes hommes que de jeunes femmes, car il naît 104 garçons pour 100 filles. Ce rapport s'inverse toutefois à l'âge de 24 ans en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes que chez les femmes à tous les âges de la vie.

Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2001



Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2012



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont plus de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,4%) et moindre de personnes âgées (13,5%). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,5%) et plus de personnes âgées (18,6%). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, les communes du littoral abritent entre 25 et 30% de 65 ans et plus (contre seulement 17,2% pour l'ensemble de la Belgique). C'est également le cas de plusieurs communes wallonnes des vallées de la Semois et de l'Ourthe et de la ville de Spa qui accueillent également de nombreux retraités.

On observe également des disparités importantes entre les communes de périurbanisation ancienne et celles où ce phénomène est plus récent. Les premières (comme Montignies-le-Tilleul, Chaudfontaine et Sint-Martens-Latem) ne sont pas abordables pour la plupart des jeunes et ont une population vieillissante. Les communes de la seconde catégorie (axe élargi de Bruxelles-Namur-Luxembourg et nord de la province d'Anvers) sont très dynamiques sur le plan démographique et abritent relativement peu de personnes âgées.

Ventilation par classe d'âge au 1er janvier 2012 selon les régions

	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.245.635	20,3%	6.865.841	62,2%	1.924.472	17,5%
Région de Bruxelles-Capitale	255.118	22,4%	730.020	64,1%	153.716	13,5%
Région flamande	1.237.629	19,5%	3.933.324	61,9%	1.179.812	18,6%
Région wallonne	752.888	21,2%	2.202.497	62,1%	590.944	16,7%

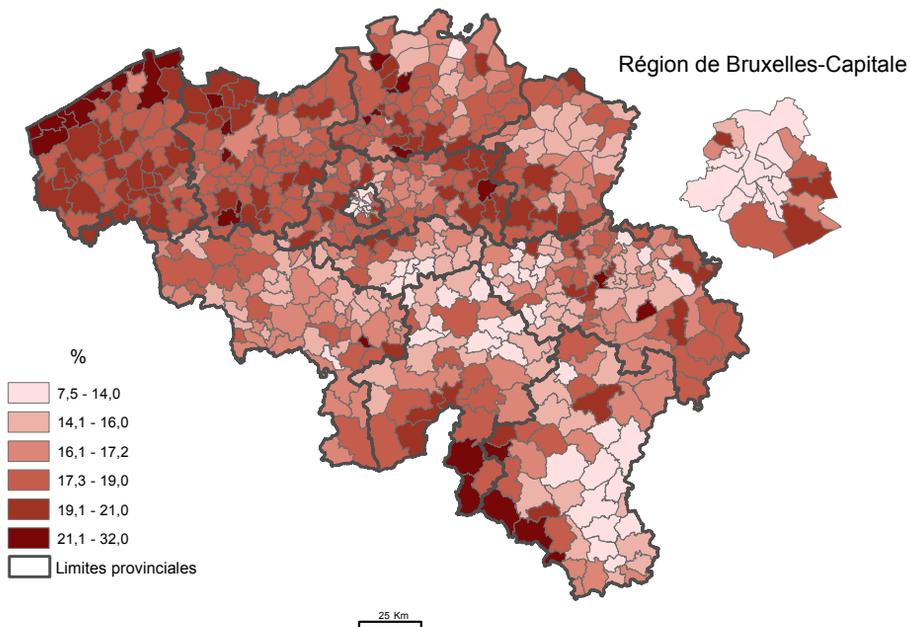
La Région de Bruxelles-Capitale présente une image contrastée avec, d'une part, des communes subissant profondément le vieillissement (Uccle, Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Woluwe-Saint-Pierre) et, d'autre part, les communes plus centrales où l'on enregistre les plus faibles proportions de personnes âgées.

Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	2000	2010	2011
Hommes	74,6	77,4	77,8
Femmes	80,9	82,7	82,9
Total	77,8	80,1	80,4

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. Au cours des onze dernières années, elle a crû de 2,6 années pour passer de 77,8 à 80,4 ans. Cette évolution est plus favorable aux hommes (+3,2 années) qu'aux femmes (+2 années), ce qui leur a permis de rattraper partiellement leur retard sur ces dernières.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2012



D I Population étrangère

Au 1er janvier 2012, 1.169.064 personnes résidant en Belgique (10,6% de la population) étaient de nationalité étrangère. Onze ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 8,4% de la population du Royaume, soit 861.685 personnes.

À titre de comparaison, la France comptait 5,8% d'habitants de nationalité étrangère au 1er janvier 2008 et les Pays-Bas 5,6% au 1er janvier 2011. Le cap du million d'étrangers vivant en Belgique a été franchi fin 2008. Au 1er janvier 2012, 66% de la population étrangère était composée de ressortissants d'un pays de l'Union européenne.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2001			2012		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Italie	195.586	22,7	1	159.727	13,7	1
France	109.322	12,7	2	149.994	12,8	2
Pays-Bas	106.822	12,4	3	141.178	12,1	3
Maroc	88.813	10,3	4	86.054	7,4	4
Pologne	6.928	0,8	15	56.075	4,8	5
Espagne	45.356	5,3	6	50.945	4,4	6
Roumanie	2.391	0,3	31	42.422	3,6	7
Allemagne	34.579	4	7	39.955	3,4	8
Turquie	56.172	6,5	5	39.430	3,4	9
Portugal	25.634	3	9	36.082	3,1	10
Autres	190.082	22,1	-	367.202	31,4	-
Tous les pays	861.685	100	-	1.169.064	100	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers étaient l'Italie, la France, les Pays-Bas et le Maroc. Les citoyens de ces pays représentent près de la moitié de la population étrangère en Belgique.

Il y a onze ans, ces pays figuraient déjà en tête du classement des pays d'origine des habitants de nationalité étrangère. La Pologne et la Roumanie sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de la dernière décennie dans notre pays. Le nombre de Polonais a été multiplié par sept en dix ans, tandis que le nombre de Roumains a plus que décuplé. La part des résidents originaires de ces deux pays est passée de moins de 1% à respectivement 4% pour les Polonais et 3% pour les Roumains. Elle est restée relativement stable pour les autres pays.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Saint-Gilles (46,9%), à Ixelles (45,8%) et à Etterbeek (43,2%).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo, où de nombreux ressortissants américains et britanniques se sont établis.

De nombreux ressortissants étrangers vivent également dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Les principaux centres urbains du pays (Anvers, Liège et Gand) et les villes universitaires (Louvain, Ottignies-Louvain-la-Neuve) accueillent aussi des proportions importantes de ressortissants étrangers.

Enfin, ceux-ci sont également nombreux le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

Pays de la nationalité antérieure	2005			2011		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	7.977	25,3	1	7.035	23,6	1
Italie	2.086	6,6	3	3.697	12,4	2
Turquie	3.602	11,4	2	2.359	7,9	3
Congo (Rep. dém.)	1.917	6,1	4	1.158	3,9	4
Russie	297	0,9	18	1.032	3,5	5
France	772	2,4	5	638	2,1	6
Cameroun	-	-	-	600	2,0	7
Algérie	739	2,3	7	584	2,0	8
Pays-Bas	672	2,1	9	495	1,7	9
Pakistan	306	1,0	16	440	1,5	10
Autres	13.144	41,7	-	11.748	39,4	-
Ensemble des pays	31.512	100	-	29.786	100	-

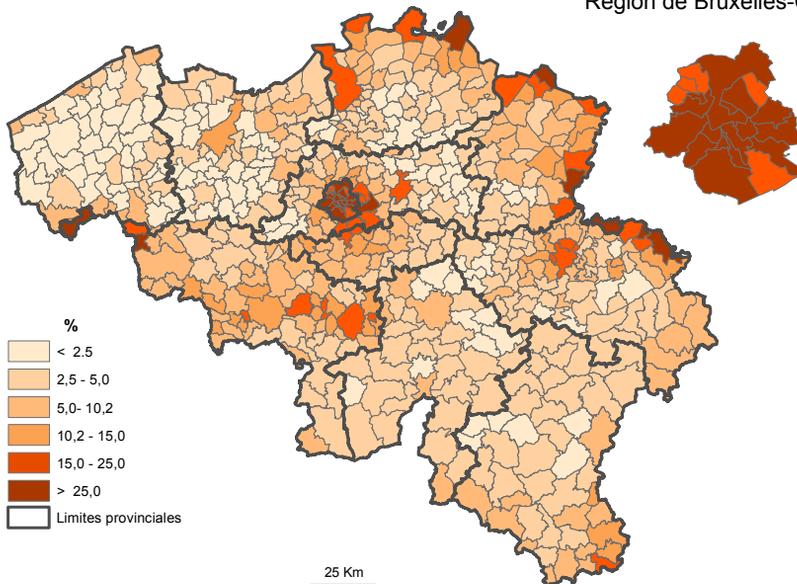
Au cours de l'année 2011, 29.786 personnes ont acquis la nationalité belge. Le taux de naturalisation s'élève donc à 2,6% de la population étrangère. Les principaux pays d'origine des personnes devenues belges au cours de l'année 2011 sont le Maroc, l'Italie, la Turquie, la République démocratique du Congo et la Russie.

Plus d'une personne sur cinq ayant acquis la nationalité belge au cours de cette année est d'origine marocaine et une personne sur quatre est originaire de l'un des quatre autres pays.

Il y a cinq ans, le Maroc, la Turquie et l'Italie étaient déjà les trois premiers pays d'origine des nouveaux Belges. La Russie et le Cameroun sont les pays ayant connu la plus forte augmentation : la Russie est passée de moins de 1% en 2005 à près de 3,5% en 2010 et a grimpé de la dix-huitième à la cinquième place en cinq ans. Enfin, le Cameroun fait son entrée dans le top dix alors qu'en 2005, il était encore à peine représenté parmi les pays de nationalité d'origine des nouveaux Belges.

Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2012

Région de Bruxelles-Capitale







● ● Territoire
et environnement

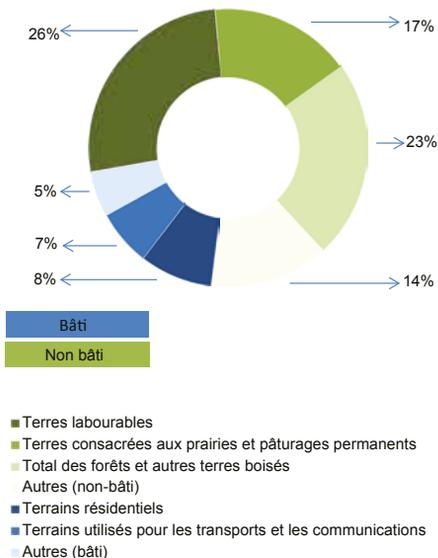
A | Superficie et utilisation du sol

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km² et couvre 3.462 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

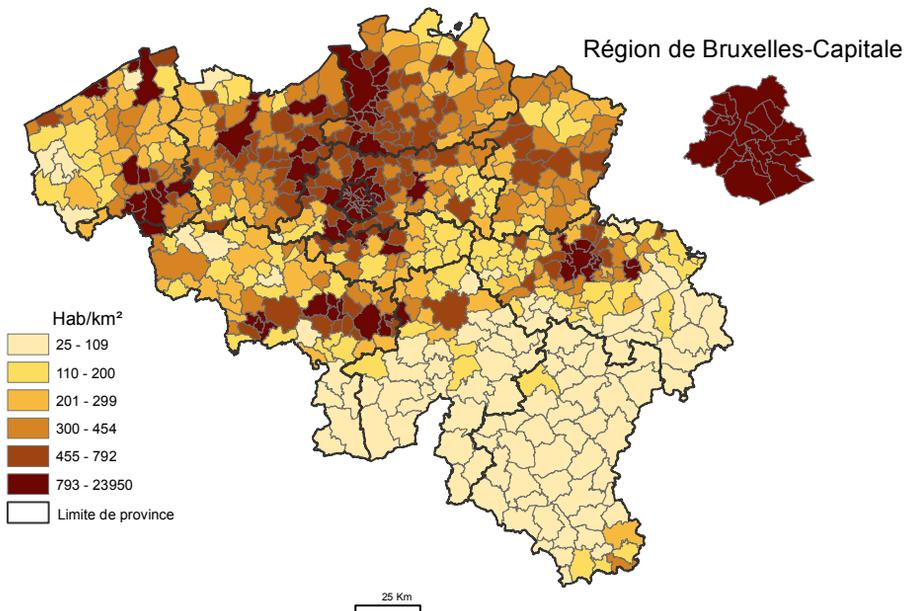
Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique (2012)



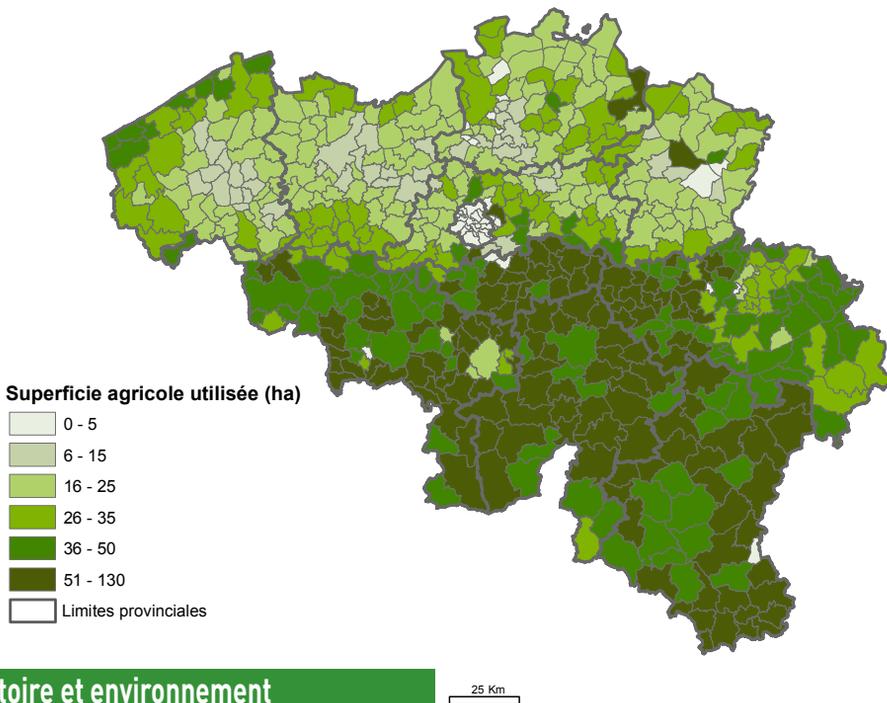
Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2011



B | Agriculture

Le nombre d'entreprises agricoles et horticoles en Belgique diminue progressivement d'année en année. En 2012, il subsistait 38.559 exploitations (certaines d'entre elles couvrant néanmoins plusieurs unités de production). Les exploitations restantes ne cessent toutefois de s'agrandir. La superficie moyenne est passée de 13 ha en 1982 à près de 35 ha en 2012. Cette concentration de la terre est une évolution continue qui ne faiblit pas.

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2010



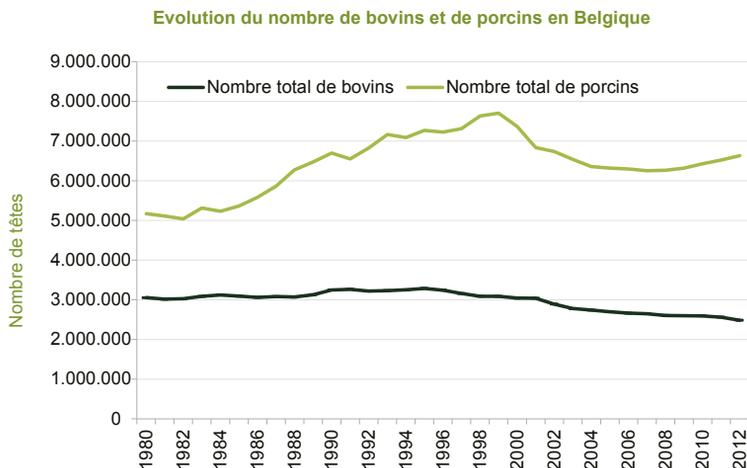
Agriculture et horticulture			
Moyens de production	2010	2011	2010 / 2011
Nombre d'exploitations	42.854	39.528	-
Main-d'oeuvre	80.944	74.399	-8,1%
dont temps plein	42.917	-	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.358.019	1.337.303	-1,5%
Animaux (x 1000)			
Bovins	2.593	2.560	-1,2%
Vaches laitières	521	507	-2,5%
Porcins	6.430	6.521	+1,4%
Ovins	120	114	-5,4%
Caprins	32	36	+11,0%
Equidés	37	36	-2,5%
Volailles	34.375	36.442	+6,0%
Poules	11.595	12.292	+6,0%
Poulets de chair	21.899	23.084	+5,4%

Dans un but de simplification administrative, l'enquête agricole de 2011 ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont participé au recensement agricole en 2010, mais sur les agriculteurs qui ont introduit une « déclaration de superficie » auprès des régions. La conséquence principale est une diminution du nombre d'unités agricoles (ou entreprises) dans le registre. L'année 2011 se caractérise donc par une rupture chronologique dans le registre des exploitations.

Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2010	2011	2010 / 2011
Céréales pour le grain	339.102	327.679	-3,4%
Froment d'hiver	206.282	182.709	-11,4%
Orge d'hiver	40.512	39.641	-2,2%
Maïs cultivé pour la graine	62.531	72.025	+15,2%
Cultures industrielles	92.491	94.162	+1,8%
Betteraves sucrières	59.303	62.199	+4,9%
Lin	11.048	11.296	+2,2%
Colza	11.279	12.016	+6,5%
Pommes de terre	81.760	82.341	+0,7%
Fourrages de terres arables	267.409	269.405	+0,7%
Maïs fourrager	176.313	173.540	-1,6%
Légumes en plein air	40.941	40.038	-2,2%
Jachères	9.592	7.307	-23,8%
Cultures permanentes	21.674	21.671	-0,0%
Sup. toujours couverte d'herbe	499.687	488.924	-2,2%
Cultures sous serres	2.140	1.819	-15,0%

En 30 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 108. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.231 têtes, soit près de 9 fois plus qu'en 1982 ! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.

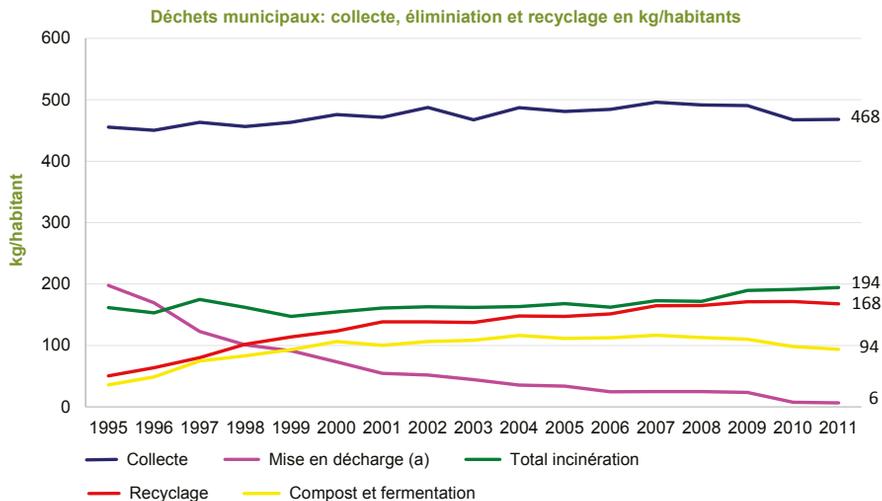


CI Déchets

Après avoir enregistré une légère baisse en 2010, la quantité totale de déchets municipaux est repartie à la hausse en 2011, certes de manière limitée.

La quantité de déchets municipaux incinérés poursuit sa légère progression, tandis que la quantité de déchets mis en décharge ne cesse de diminuer. Enfin, la quantité de déchets recyclés semble se stabiliser.

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.



Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2011)

en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2009	2010	2011
Collecte	4.613	4.874	5.024	5.274	5.067	5.125
Décharge (a)	2.004	749	354	253	81	71
Incinération	1.637	1.580	1.757	2.040	2.073	2.128
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.459	1.675	2.027	2.070	2.075
Incinération sans récupération d'énergie	935	121	82	13	3	53
Recyclage	513	1.265	1.537	1.842	1.860	1.839
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.165	1.183	1.064	1.029
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2009	2010	2011
Collecte	455	476	481	490	467	468
Décharge (a)	198	73	34	24	7	6
Incinération	162	154	168	190	191	194
Incinération avec récupération d'énergie	69	143	160	188	191	189
Incinération sans récupération d'énergie	92	12	8	1	0	5
Recyclage	51	124	147	171	172	168
Compostage ou fermentation	36	107	111	110	98	94

(a) Mâchefers d'incinération y compris

(b) Population au 1^{er} janvier

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● **Economie**

AI Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 376,8 milliards d'euros en 2012. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2% de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,9% de celui de l'Union européenne et à 4% de celui de la zone euro.

Les prix du marché sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix du marché de l'effet de l'inflation.

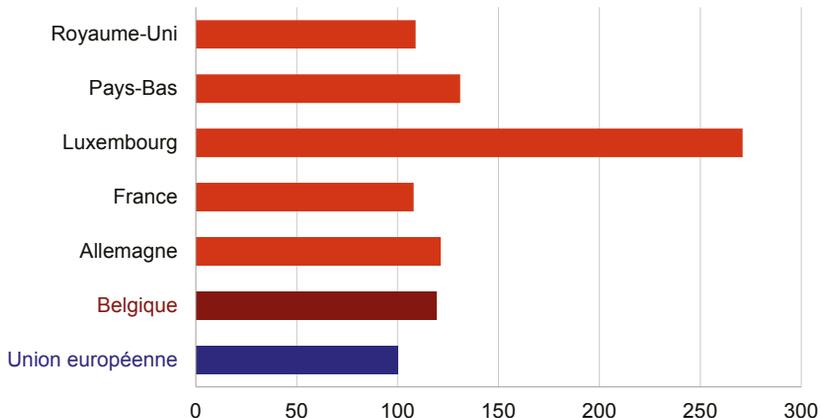
Produit intérieur brut aux prix du marché (en millions d'€)

	2008	2009	2010	2011	2012
Union européenne	12.473.092,3	11.754.457,3	12.278.744,1	12.642.398,8	12.899.149,5
Belgique	346.375,0	340.777,0	356.125,0	369.836,0	376.840,0
Allemagne	2.473.800,0	2.374.500,0	2.496.200,0	2.592.600,0	2.643.900,0
France	1.933.195,0	1.885.763,0	1.937.261,0	1.996.583,1	2.029.877,4
Luxembourg	37.371,5	36.026,5	39.905,5	42.624,6	44.425,7
Pays-Bas	594.481,0	573.235,0	588.740,0	601.973,0	600.638,0
Royaume-Uni	1.809.578,3	1.573.465,1	1.709.606,7	1.746.587,1	1.901.001,4
Etats-Unis	9.716.820,8	10.018.425,6	10.936.788,1	10.830.244,3	12.207.970,1
Japon	3.287.696,3	3.614.690,0	4.149.900,2	4.241.377,1	4.643.066,6

Comme dans nos pays voisins : les Pays-Bas, la France et le Luxembourg, le PIB par habitant en Belgique, corrigé de la parité de pouvoir d'achat, affichait le même niveau en 2011 que l'année précédente. L'Allemagne a, quant à elle, connu une légère progression en 2011. Enfin, la Belgique dépasse de 19 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (2011) (EU-27=100)



En ce qui concerne la croissance économique, force est de constater que le redressement timide de 2011 ne s'est pas poursuivi en 2012. En effet, l'économie belge a subi une contraction de 0,2% après correction des variations de prix. Malgré ce repli de l'économie, notre pays a néanmoins engrangé de meilleurs résultats que la moyenne de l'Union européenne, dont le taux de contraction moyen s'élevait à 0,3%.

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

Taux de croissance du PIB en volume - variation en pourcentage par rapport à l'année précédente

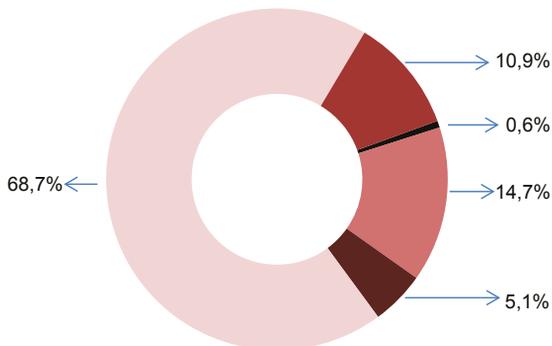
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (f)
Union européenne	3,2	0,3	-4,3	2,1	1,6	-0,3	0,1
Belgique	2,9	1,0	-2,8	2,4	1,8	-0,2	0,2
Allemagne	3,3	1,1	-5,1	4,2	3,0	0,7	0,5
France	2,3	-0,1	-3,1	1,7	1,7	0,0	0,1
Luxembourg	6,6	-0,7	-4,1	2,9	1,7	0,3	0,5
Pays-Bas	3,9	1,8	-3,7	1,6	1,0	-1,0	-0,6
Royaume-Uni	3,6	-1,0	-4,0	1,8	1,0	0,3	0,9
Etats-Unis	1,9	-0,3	-3,1	2,4	1,8	2,2	1,9
Japon	2,2	-1,0	-5,5	4,7	-0,6	2,0	1,0

(f): prévision

Il ressort de la ventilation du PIB belge que le repli de l'activité économique s'explique principalement par une contraction dans l'industrie. Ainsi, l'activité industrielle a accusé un recul de 1,4% en 2012 par rapport à l'année précédente. Par conséquent, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 15,2% en 2011 à 14,7% en 2012.

Par ailleurs, la Belgique a confirmé son statut d'économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB a ainsi augmenté pour atteindre 68,7% en 2012, contre 68,5% en 2011.

Ventilation du produit intérieur brut (2012)



- Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
- Industrie
- Construction
- Services
- Autres composantes

Au sein du secteur des services, la catégorie « activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises » détient la part la plus importante en 2012, soit 36,3% de la production totale. Viennent ensuite « le commerce, les transports et la communication » avec une part de 31,5% et « l'administration publique et l'éducation » avec une part de 19,2%.

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
(en millions d'€, données brutes)

	2006	2010	2011	2012	Croissance	
					2012/ 2006	2012/ 2011
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2.418	2.455	2.319	2.437	0,8%	5,1%
Industrie	54.050	53.565	56.236	55.432	2,6%	-1,4%
Construction	15.323	17.934	18.898	19.269	25,8%	2,0%
Services	212.348	243.897	253.138	258.704	21,8%	2,2%
Commerce, transports et communications	70.203	76.995	80.107	81.565	16,2%	1,8%
Activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises	77.736	90.329	92.997	93.925	20,8%	1,0%
Administration publique et éducation	39.305	46.158	48.069	49.754	26,6%	3,5%
Autres services	25.104	30.415	31.965	33.460	33,3%	4,7%
Autres composantes	34.691	38.274	39.248	40.998	18,2%	4,5%
Produit intérieur brut aux prix du marché	318.829	356.125	369.836	376.840	18,2%	1,9%

Source: Institut des comptes nationaux

B I Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme moins soutenu en Belgique que la moyenne européenne entre 2005 et 2012. La hausse était toutefois encore nettement moins prononcée dans nos pays voisins : les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Le Luxembourg a, par contre, connu une progression plus significative que la Belgique.

En 2012, l'inflation en Belgique était identique à la moyenne européenne. À l'inverse de la France et de l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg ont enregistré un taux d'inflation plus élevé en 2012 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2005=100)

	2005	2008	2009	2010	2011	2012	Inflation 2012
Union Européenne	100	108,4	109,5	111,8	115,2	118,3	2,6%
Belgique	100	108,9	108,9	111,4	115,1	118,2	2,6%
Allemagne	100	107,0	107,2	108,4	111,1	113,5	2,2%
France	100	106,8	106,9	108,8	111,3	113,8	2,2%
Luxembourg	100	110,0	110,0	113,1	117,3	120,7	2,9%
Pays-bas	100	105,5	106,6	107,6	110,2	113,3	2,8%
Royaume-Uni	100	108,5	110,8	114,5	119,6	123,0	2,8%

Une comparaison des prix à la consommation révèle que la Belgique proposait des prix relativement élevés en 2010. Ainsi, l'indice de la Belgique dépasse de 12,8 points la moyenne de l'UE. Par rapport à nos pays voisins, à l'exception du Luxembourg, la Belgique est également plus chère pour les dépenses de consommation.

Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE27=100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-27=100)

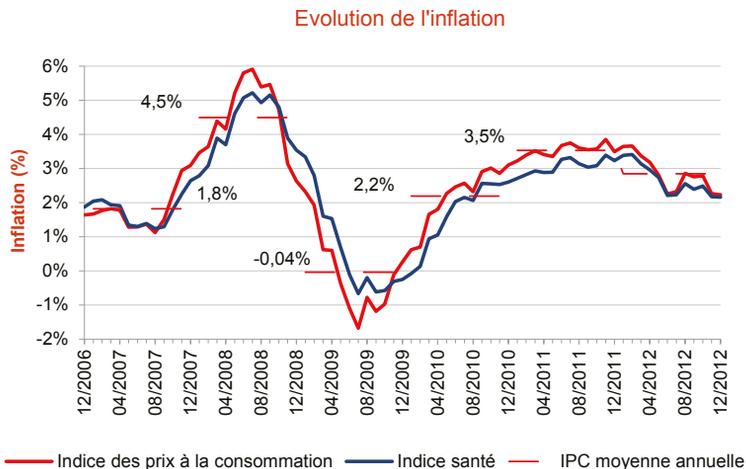
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Union Européenne	100	100	100	100	100	100
Belgique	108,4	109,2	111,7	114,0	112,2	112,8
Allemagne	102,9	102,3	103,8	107,5	105,3	104,6
France	110,9	110,0	112,8	114,4	112,8	112,7
Luxembourg	112,3	113,9	115,9	120,5	120,6	120,6
Pays-Bas	106,6	105,6	107,7	111,8	110,4	109,7
Royaume-Uni	112,9	116,1	104,5	97,8	101,0	101,8
Etats-Uni	97,7	89,9	87	94,7	97,9	93,5
Japon	104,9	91,8	98	116,8	124,4	125,2

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2012 pour atteindre 121,1. L'inflation en base annuelle accuse néanmoins un recul, passant de 3,5% en 2011 à 2,8% en 2012.

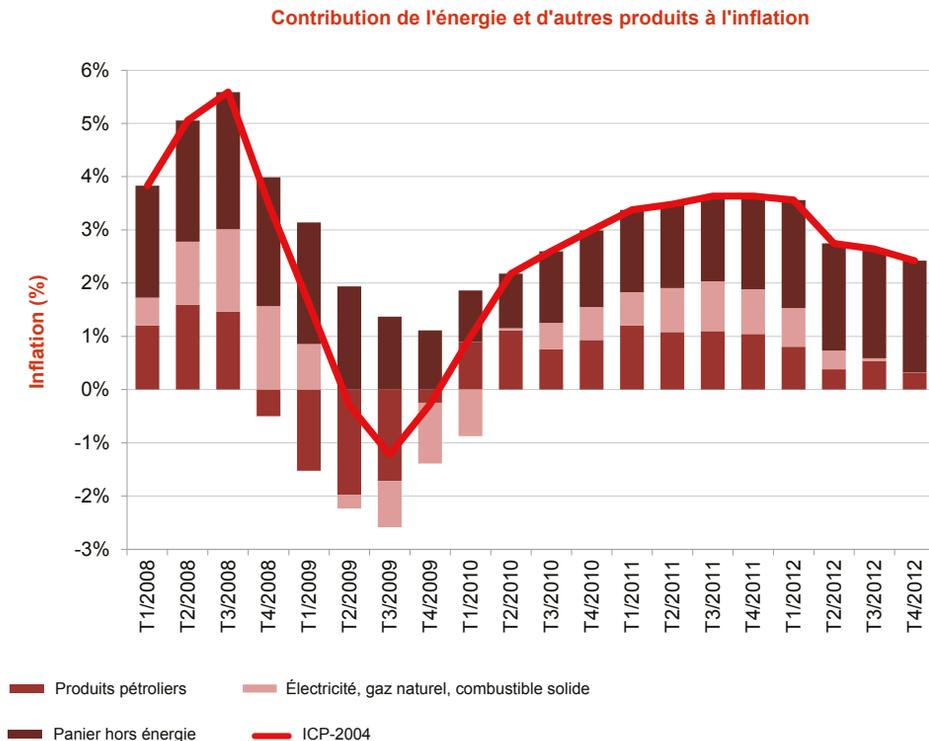
Indices des prix à la consommation (base 2004=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2000	92,6	2,5	90,6	94,5	91,3	92,0	92,3	92,1	92,8
2001	94,9	2,5	94,4	96,1	93,5	93,7	95,0	94,6	95,2
2002	96,4	1,6	96,5	96,7	96,0	96,0	96,9	96,7	97,0
2003	97,9	1,6	98,5	97,8	97,7	98,2	98,5	98,4	98,4
2004	100	2,1	100	100	100	100	100	100	100
2005	102,8	2,8	101,9	103,6	102,3	102,0	101,8	101,7	102,1
2006	104,6	1,8	104,2	105,2	103,9	105,6	103,9	105,6	104,0
2007	106,5	1,8	108,0	106,3	105,8	107,4	105,9	107,3	105,8
2008	111,3	4,5	114,2	112,6	107,9	109,5	109,4	107,9	110,3
2009	111,3	0,0	115,5	109,5	111,0	111,7	110,9	109,9	110,9
2010	113,7	2,2	117,2	113,0	112,6	112,9	112,4	111,4	112,8
2011	117,7	3,5	120,1	119,0	115,1	114,1	115,3	113,4	116,1
2012	121,1	2,8	123,7	122,2	118,8	115,9	118,2	116,1	119,3

À la mi-2012, l'indice santé se situait en deçà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la hausse du prix des carburants. Il en va de même en cas de baisse des carburants. Toutefois, l'inflation calculée sur la base de l'indice santé et celle sur la base de l'indice des prix à la consommation se situaient quasiment sur un pied d'égalité à la fin de l'année.



Tandis que les produits énergétiques pesaient pour moitié sur l'inflation en 2011, ces produits ont vu leur contribution à l'inflation dégingoler en 2012.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. « pain et céréales » pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés « témoins ».

Quand ce panier est-il établi?

Le panier actuel a été défini en 2004 (soit l'année de base) et est entré en vigueur à partir de janvier 2006. Pour mesurer l'évolution des prix, une comparaison est établie entre le niveau actuel de ces produits et celui de 2004. Pour que le panier de l'indice reste représentatif, il est possible d'ajouter ou de supprimer des témoins tous les deux ans. Par contre, le poids des différentes catégories n'a pas changé depuis 2004. Une réforme plus vaste du panier de l'indice (y compris des poids) survient actuellement tous les huit ans. Un nouveau panier entrera donc en vigueur à partir de janvier 2014 et aura 2012 comme année de base.

Où les relevés de prix sont-ils effectués?

Des relevés de prix sont effectués dans 65 localités à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Chacune de ces 65 localités se voit dès lors attribuer un poids basé sur le nombre de personnes qu'elle représente. Par localité, des enquêteurs sont chargés de relever

les prix qui seront ensuite traités par le service central pour le calcul de l'indice de la Belgique.

Importance de l'indice des prix à la consommation

L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en retirant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé sert notamment à l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois). L'indice lissé sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C I Indice des prix à la production

En 2012, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a progressé pour atteindre 113,9. Sur base annuelle, il s'agit d'un taux d'inflation de 3,8% contre 8,9% en 2011.

La plus forte inflation de 2011 s'explique par des hausses de prix au niveau des produits énergétiques et des biens intermédiaires au premier semestre de 2011, tandis que ces hausses ont été moins prononcées en 2012. En ce qui concerne les biens d'investissement et de consommation, l'inflation s'est stabilisée autour de 3%.

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010=100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2010	96,4	96,9	98,1	99,2	100,0	100,3	
2011	105,6	107,5	109,0	110,5	109,8	109,6	
2012	110,5	112,2	113,2	113,6	113,2	112,2	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2010	100,3	100,8	101,3	101,4	101,9	103,4	100
2011	109,6	108,8	109,4	109,1	109,0	109,2	108,9
2012	112,2	113,2	113,8	113,8	113,7	113,9	113,0

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010=100)

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2010	96,6	97,3	98,3	99,1	99,6	100	
2011	105,2	107,2	108,3	109,5	109,3	109,0	
2012	109,0	111,1	111,3	111,7	112,1	111,9	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2010	100,1	100,7	101,5	101,7	102,0	103,2	100
2011	108,6	107,9	108,5	108,0	107,8	107,9	108,1
2012	111,5	111,5	111,9	112,8	113,5	114,8	111,9

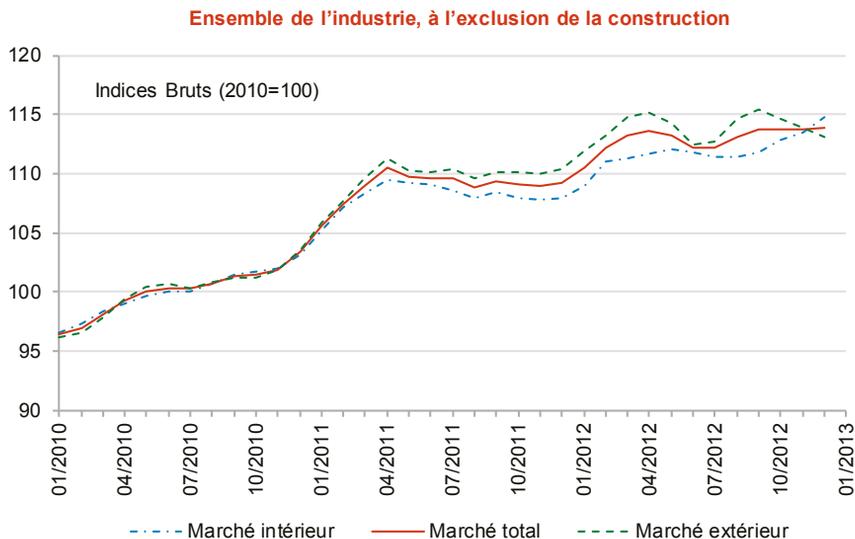
Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010=100)

Marché extérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2010	96,2	96,6	97,9	99,4	100,4	100,6	
2011	105,8	107,7	109,6	111,2	110,2	110,1	
2012	111,9	113,2	114,8	115,2	114,2	112,5	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2010	100,4	100,8	101,2	101,2	101,8	103,6	100
2011	110,4	109,6	110,2	110,1	110,1	110,3	109,6
2012	112,8	114,6	115,4	114,6	113,9	113,1	113,9

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination montre une évolution similaire, soit une inflation de 3,5%, contre 8,1% en 2011 pour le marché intérieur et une inflation de 3,9%, contre 9,6% en 2011 pour le marché extérieur.

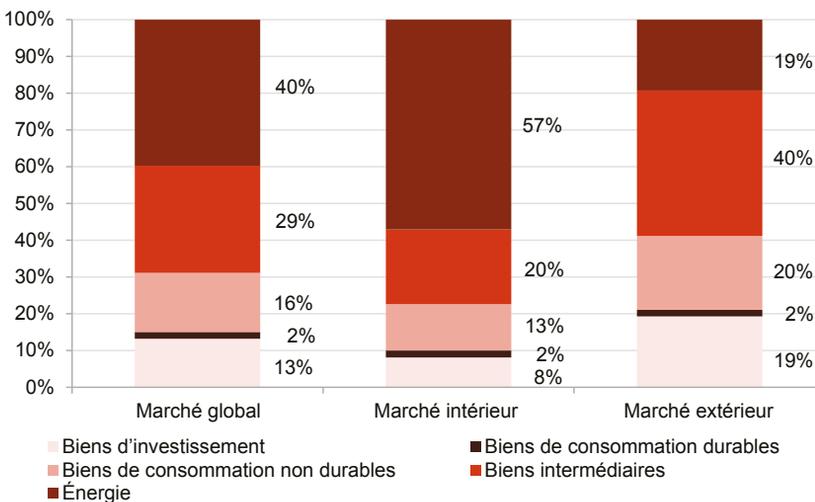
Le repli des indices de prix à la production à la mi-2012 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité.



Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production (2012)



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises. Il faut également tenir compte de tous les

paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct (comme l'indice des prix à la consommation), qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D I Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés

Ce chapitre porte sur les entreprises assujetties à la TVA et n'inclut donc pas toutes les catégories d'entreprises. Ces dernières sont classées selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2.

48

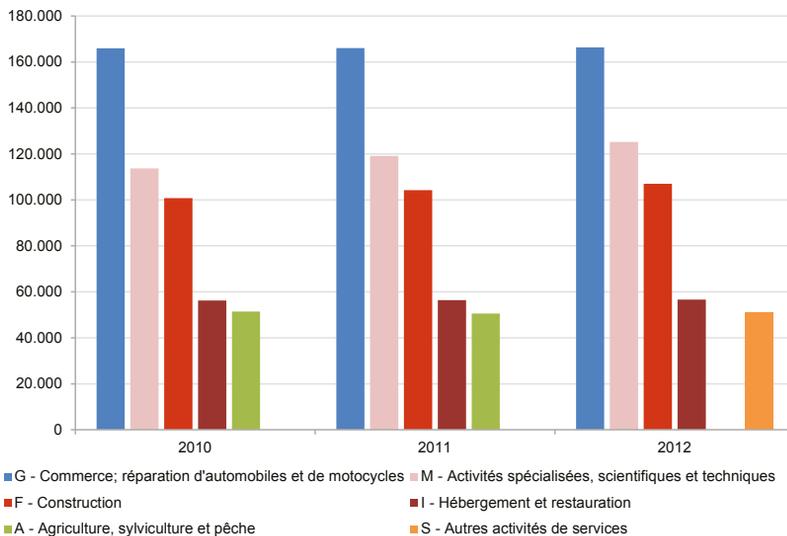
Ces trois dernières années, le secteur « commerce et réparation d'automobiles » occupe la position de tête. Arrivent ensuite les activités spécialisées, scientifiques et techniques, puis la construction.

La plupart des intitulés des secteurs d'activité sont relativement explicites, à l'exception des sections M et S.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités de sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités de contrôle et d'analyses techniques, la recherche et le développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation.

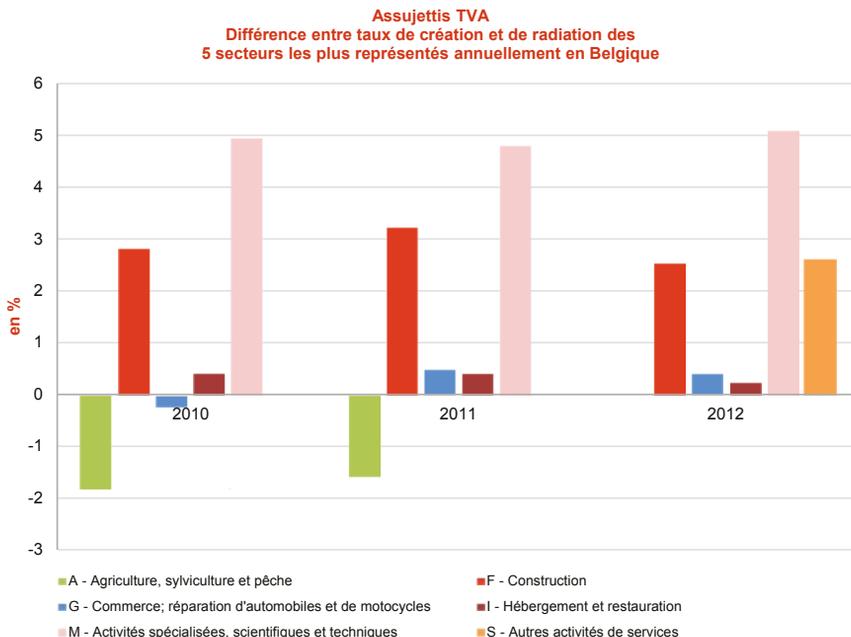
La section S comprend notamment les activités des organisations associatives : les syndicats patronaux ou de salariés, les organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.

Assujettis TVA
Nombre d'entreprises actives des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



Le graphique ci-après montre la différence par année entre les taux de création et de radiation d'entreprises pour les cinq secteurs d'activité comptant le plus d'entreprises.

Seule la différence entre ces taux est analysée et non l'importance des taux de création ou de radiation.



L'agriculture est le seul domaine d'activité présentant un taux de radiation largement supérieur à son taux de création d'entreprises (assujettissements ou ré-assujettissements à la TVA). Il n'est donc pas étonnant d'observer une diminution progressive de la population de ce secteur. En 2012, l'agriculture a ainsi quitté le top 5 et a même été devancée par la catégorie des autres activités de services.

Les secteurs à forte croissance sont les activités scientifiques et techniques ainsi que la construction. Cette dernière a toutefois connu un léger recul en 2012 par rapport à 2011.

Il est intéressant également de constater que la différence entre le taux de création et de radiation d'entreprises présente un solde positif depuis trois ans dans l'horeca. Si ce secteur se réduit depuis plusieurs années, cette diminution est depuis peu compensée par une plus grande initiative entrepreneuriale.

Par ailleurs, la catégorie « commerce, vente et réparation d'automobiles » comptait le plus grand nombre d'entreprises en 2010, mais ce secteur est en légère régression avec une croissance très faible en 2011 et 2012.

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés

Les dix graphiques suivants présentent la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2012 par classe de taille.

En ce qui concerne les dix secteurs comptant le plus d'entreprises en 2012:

- 80% des entreprises ne comptent aucun salarié ;
- 13% des entreprises se situent dans la catégorie de 1 à 4 salariés ;
- Les classes restantes (de 5 à 1000 salariés ou plus) regroupent un peu moins de 4% des entreprises.

26% des salariés travaillent dans le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques (18%) ainsi que la construction (16%) complètent le top 3.

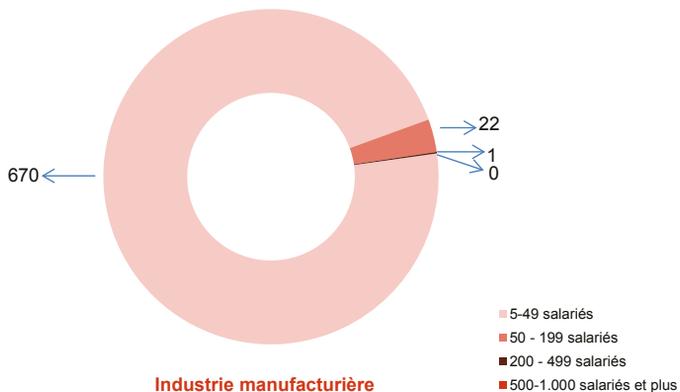
À l'inverse des autres secteurs, l'industrie manufacturière se concentre essentiellement dans les classes d'emploi comptant le plus de salariés. Ainsi, près d'un tiers de la population totale de cette catégorie est issue des classes comptant de 500 à 999 salariés ou 1000 salariés et plus.

Le commerce, la vente et la réparation d'automobiles et de motocycles sont davantage présents dans les classes d'emploi de moindre envergure. Au-delà de 50 salariés, l'importance de ce secteur diminue. Il représente toutefois encore environ 18% des entreprises qui comptent plus de 1000 salariés.

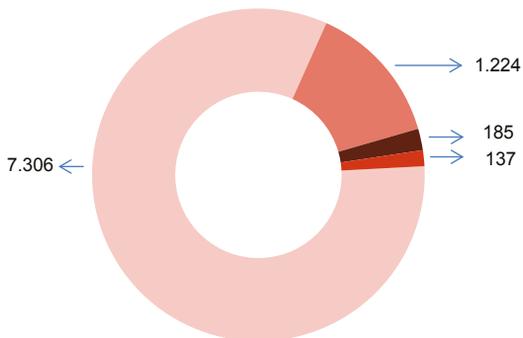
La construction est moins active dans les classes de plus grande taille. En effet, ce secteur ne représente que 0,015% de l'ensemble des entreprises de plus de 1000 salariés des dix secteurs les plus importants.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur

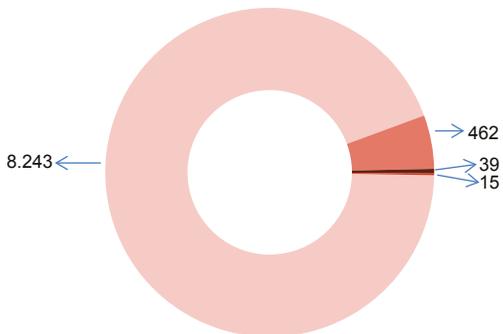
Agriculture, sylviculture et pêche



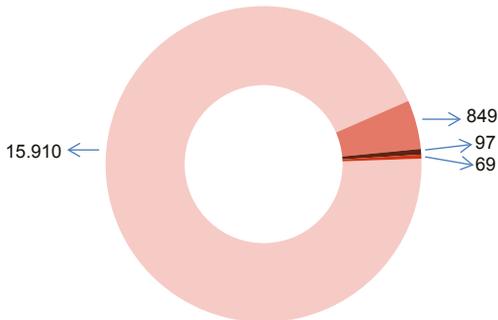
Industrie manufacturière



Construction

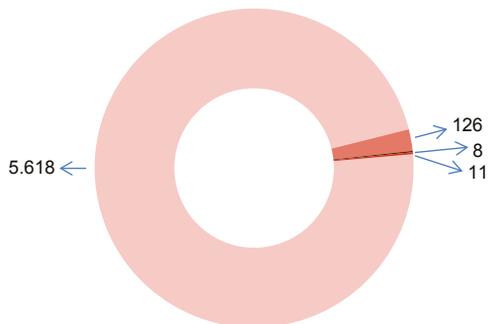


Commerce; réparation d'automobiles et de motos



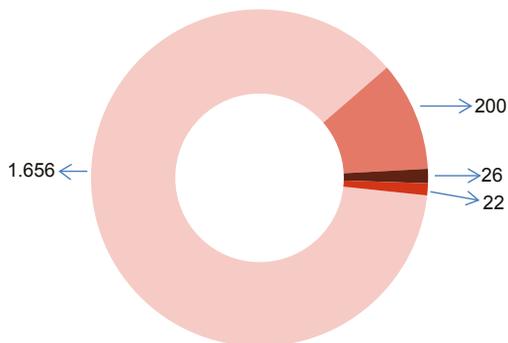
- 5-49 salariés
- 50 - 199 salariés
- 200 - 499 salariés
- 500-1.000 salariés et plus

Hébergement et restauration

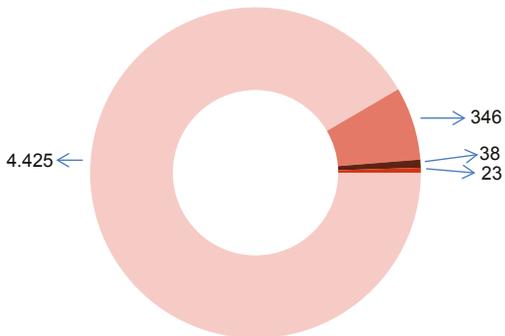


- 5-49 salariés
- 50 - 199 salariés
- 200 - 499 salariés
- 500-1.000 salariés et plus

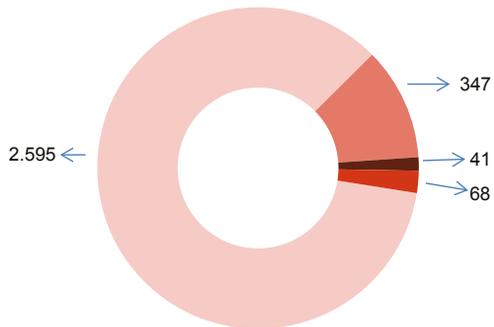
Information et communication



Activités spécialisées, scientifiques et techniques

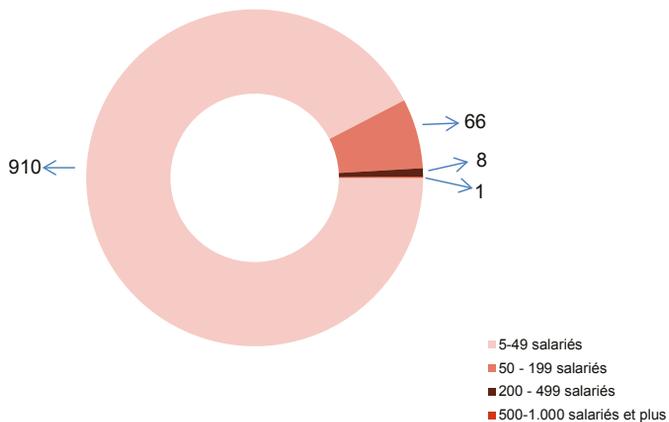


Activités de services administratifs et de soutien

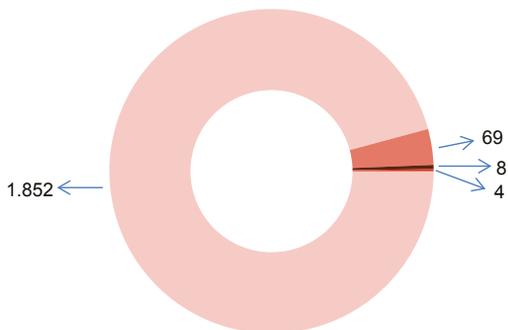


- 5-49 salariés
- 50 - 199 salariés
- 200 - 499 salariés
- 500-1.000 salariés et plus

Arts, spectacles et activités récréatives

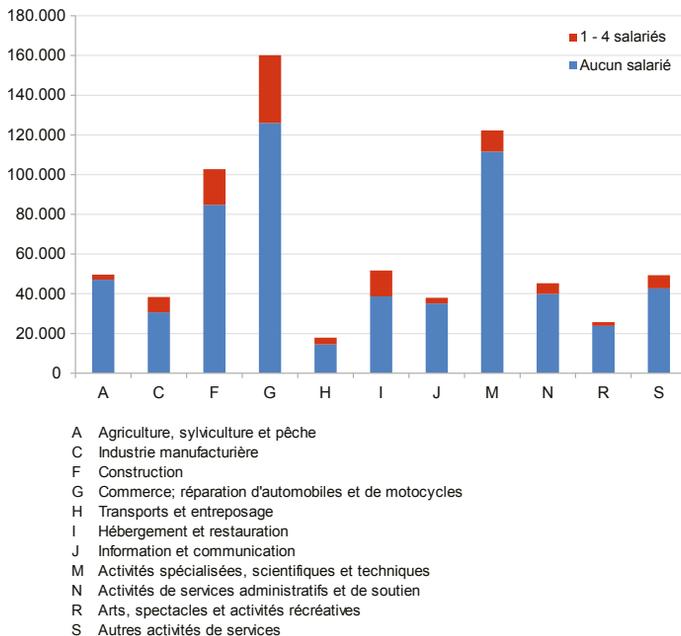


Autres activités de services



Ce graphique dresse un aperçu de la répartition de l'emploi par secteur et permet de visualiser notamment la proportion d'entreprises sans salariés dans les dix domaines d'activité les plus importants. Ainsi, la proportion d'entreprises sans salariés avoisine les 90% dans les technologies de l'information et de la communication, dans les arts et spectacles ainsi que dans les activités scientifiques et techniques. Ce nombre approche les 60% dans l'horeca, tandis qu'il est le plus élevé dans l'agriculture (plus de 93%).

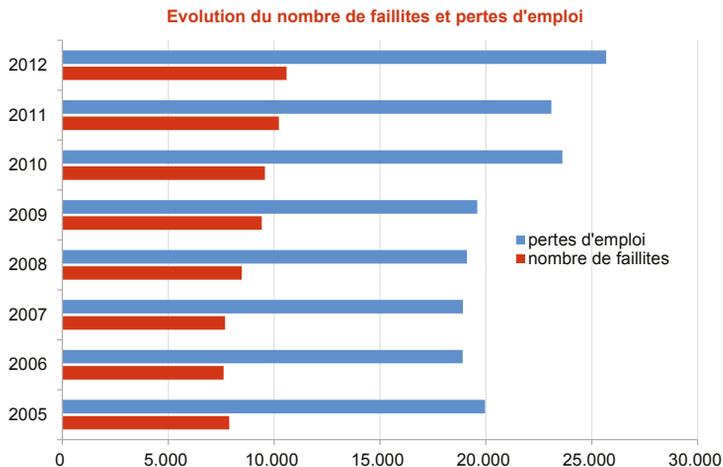
Assujettis à la TVA: Répartition des deux plus petites classes d'emploi au sein des 10 secteurs d'activité les plus peuplés au 31 décembre 2012



E | Faillites

En 2012, 10.587 entreprises ont fait faillite en Belgique, soit une hausse de 3,5% par rapport à 2011. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite est passé de 23.088 en 2011 à 25.688 en 2012, soit une progression de 11,3%.

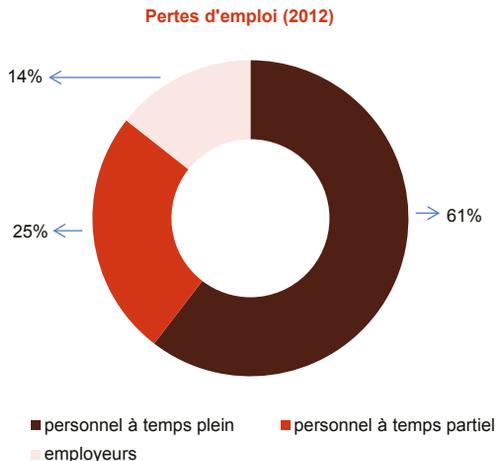
Les grandes et moyennes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été nombreuses à faire faillite : 61 en 2012 contre 37 en 2011 (+64,9%). Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a augmenté de 2,26 à 2,42.



Au total, 15.513 emplois à temps plein (+11,6%) et 6.474 emplois à temps partiel (+14,3%) sont passés à la trappe. 3.693 employeurs salariés (+5,2%) ont également perdu leur travail.

La plus forte augmentation du nombre de faillites a été observée dans le secteur de l'industrie. Elles y ont en effet progressé de 574 à 632 unités, soit une progression de 10,1%. Le nombre de faillites est aussi en hausse dans la construction avec 1.802 faillites (+6,4%).

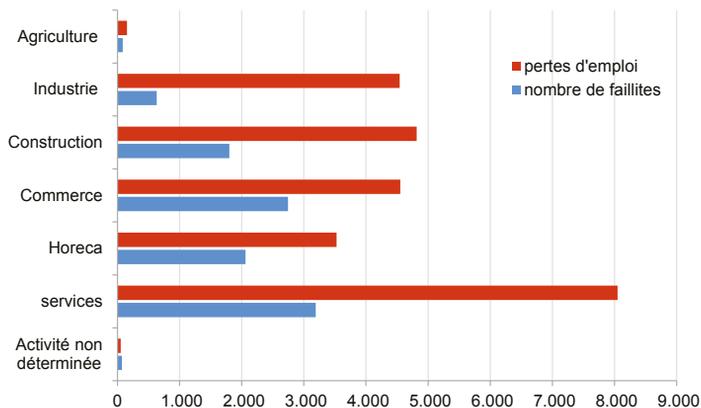
Parallèlement, le secteur de l'horeca a enregistré 2.062 faillites (+3,8%). On observe également une légère hausse dans le secteur du commerce avec 2.744 faillites (+1,9%).



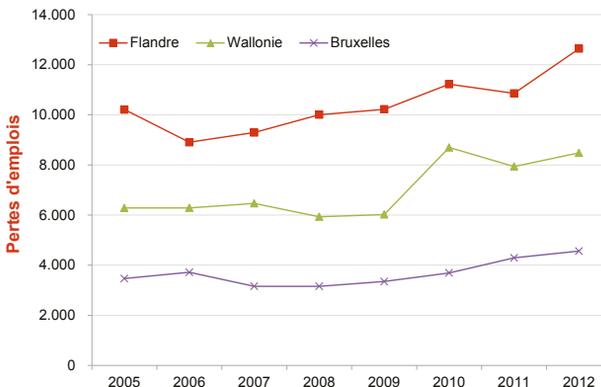
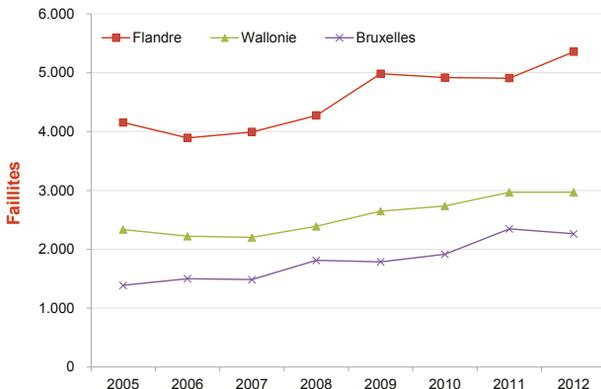
Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2012

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	84	152	1,8
Industrie	632	4.541	7,2
Construction	1.802	4.815	2,7
Commerce	2.744	4.553	1,7
Horeca	2.062	3.527	1,7
Services	3.192	8.048	2,5
Activités non déterminées	71	52	0,7

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2012)



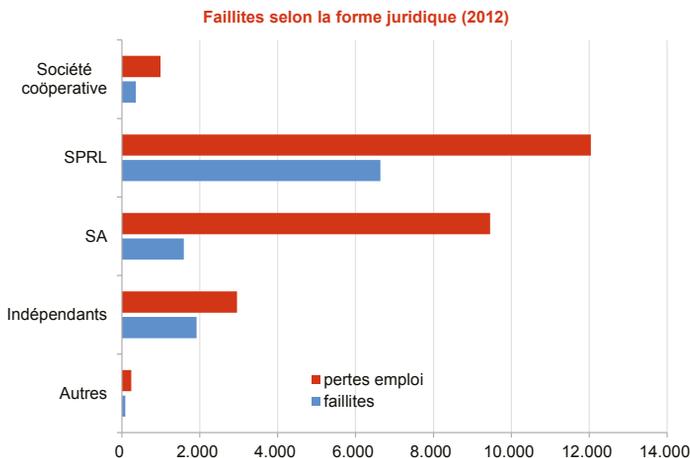
La Flandre a enregistré une forte augmentation du nombre de faillites (5.365 ; +9,1%), tandis que ce nombre est resté stable en Wallonie (2.968 ; 0,0%). La Région de Bruxelles-Capitale affiche, quant à elle, une baisse (2.263 ; -3,6%).



Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les SA présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2012)

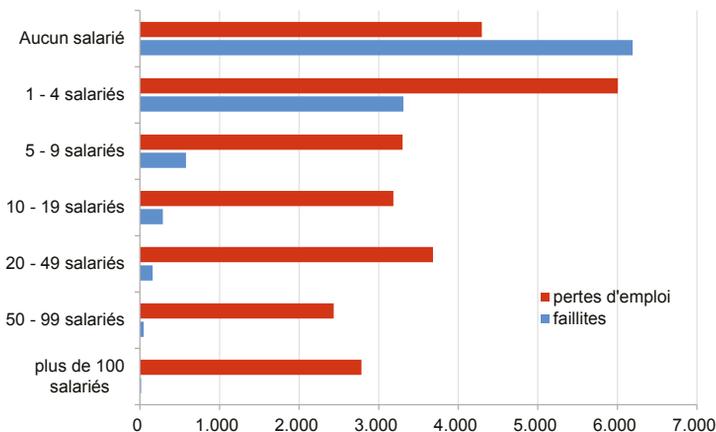
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Indépendants	1.918	2.958	1,5
SA	1.589	9.457	6,0
SPRL	6.636	12.039	1,8
Sociétés coopératives	358	994	2,8
Autres	86	240	2,8



L'année dernière, quinze entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre douze en 2011.

Plus de la moitié des emplois (53,0%) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de dix salariés. La forte hausse du nombre de faillites d'entreprises occupant entre 50 et 99 salariés (84,0%) est remarquable.

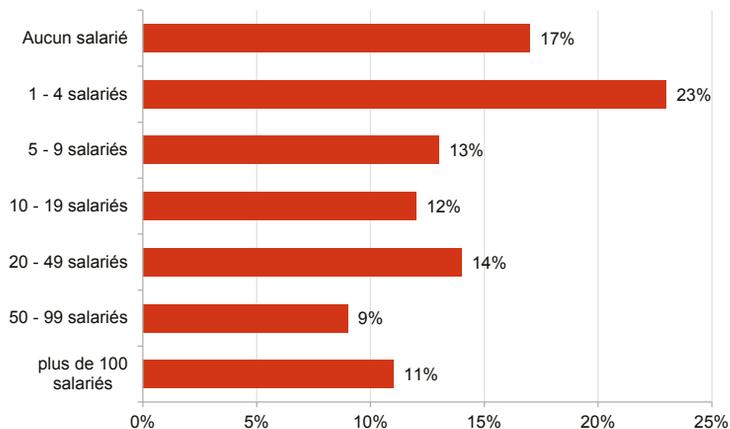
Faillites et pertes d'emploi par classe de taille (2012)



Faillites et pertes d'emploi : évolution 2011-2012

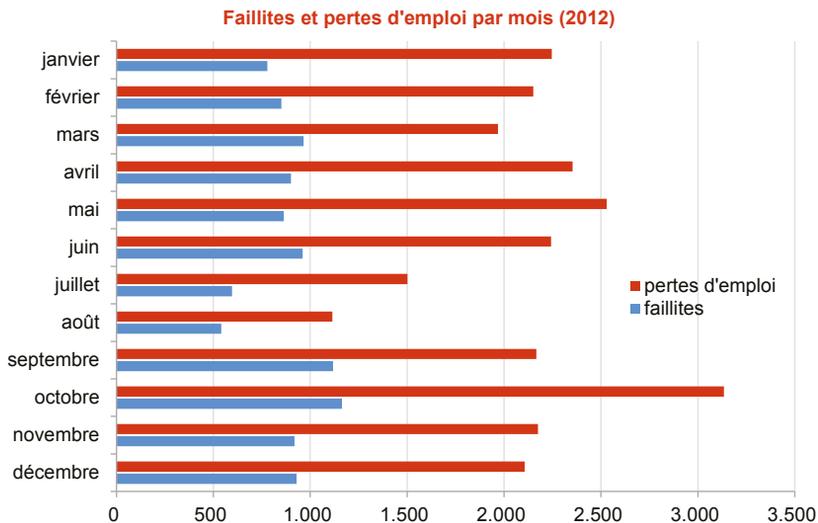
	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	+25,0%	+58,8%
50-99 salariés	+84,0%	+76,5%
20-49 salariés	+5,3%	+0,4%
10-19 salariés	+0,0%	-7,0%
5-9 salariés	+8,0%	+12,2%
1-4 salariés	+5,0%	+4,3%
Aucun salarié	+2,2%	+3,2%

Pertes d'emploi par classe de taille (2012)



En 2012, c'est le mois d'octobre qui a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.163.

66



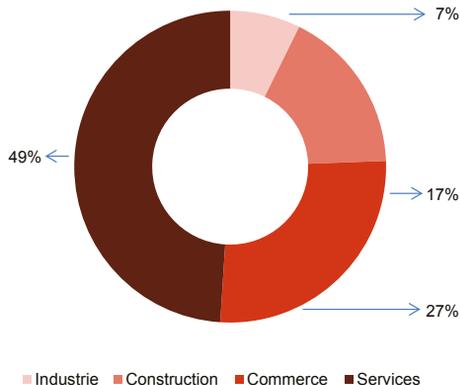
F | Structure des entreprises

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

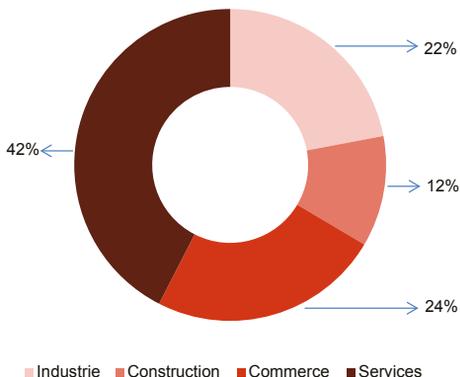
En 2010, l'économie de marché réelle belge comptait 538.543 entreprises et 2.649.160 personnes occupées.

49% des entreprises et 42% des personnes occupées sont actives dans le secteur des services. Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (27%) que d'emplois (24%). L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (7%), mais pas en nombre de personnes occupées (22%). Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres

Entreprises (2010)



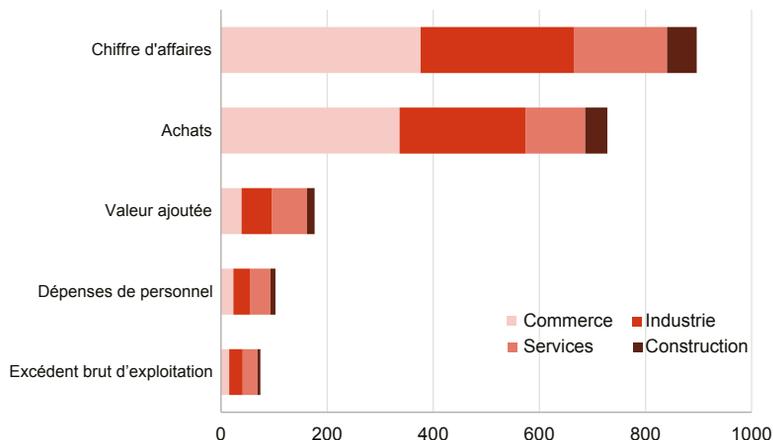
Personnes occupées (2010)



secteurs, soit 14,8 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,4 pour le commerce, à 4,2 pour les services et à 3,3 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 376 et 336 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les coûts de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 66 milliards d'euros, 38 milliards d'euros et 28 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2010) (en milliards €)



Les « achats » représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le « chiffre d'affaires » est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La « valeur ajoutée » correspond à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les « coûts de personnel » équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

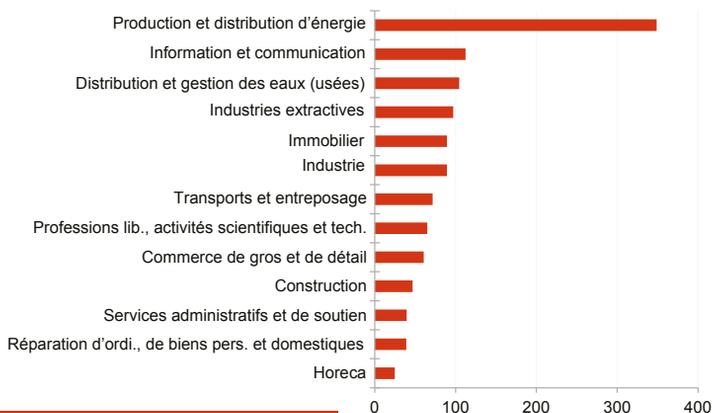
« L'excédent brut d'exploitation » s'obtient en déduisant les « coûts de personnel » de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur.

Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

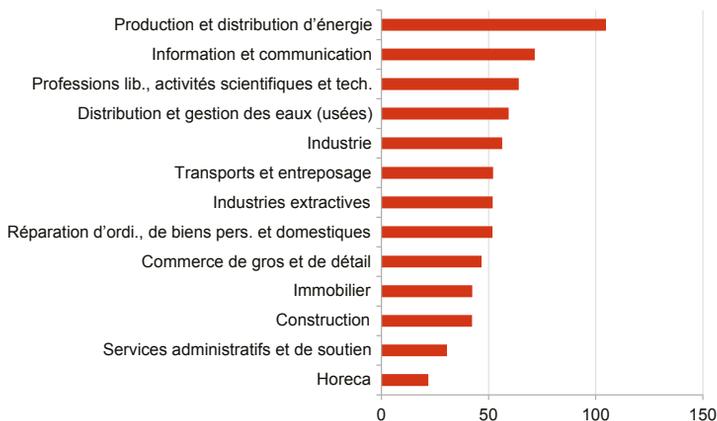
La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 67.000 euros par personne occupée, oscillant entre 25.000 euros pour l'horeca et 349.000 euros pour la distribution et la production d'énergie. Le secteur des services est très disparate sur ce point. Ainsi, les secteurs « information et communication » et « immobilier » enregistrent la valeur ajoutée la plus élevée par personne occupée, tandis que les catégories « réparation d'ordinateurs et d'appareils électriques », « services administratifs et de soutien » et « horeca » détiennent la valeur ajoutée la plus faible par personne occupée.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1000 €) (2010)



Les coûts moyens de personnel sont également les moins élevés dans l'horeca (22.000 euros) et les plus importants dans la distribution et la production d'énergie (105.000 euros), soit une moyenne de 48.000 euros par salarié.

Dépenses de personnel par salarié (en 1000 €) (2010)



Il existe une corrélation entre la valeur ajoutée et les coûts de personnel par travailleur. Toutefois, ce phénomène ne s'observe pas systématiquement. Ainsi, le secteur de l'immobilier connaît une valeur ajoutée par personne occupée relativement élevée (cinquième position), mais ce facteur ne se traduit pas dans les dépenses de personnel (dixième position).

Le phénomène inverse apparaît au niveau du secteur « activités spécialisées, scientifiques et techniques ». En effet, la valeur ajoutée par personne occupée est moindre en moyenne (huitième position), mais les coûts de personnel sont, quant à eux, élevés (troisième position).





● ● ● ● Immobilier
et construction

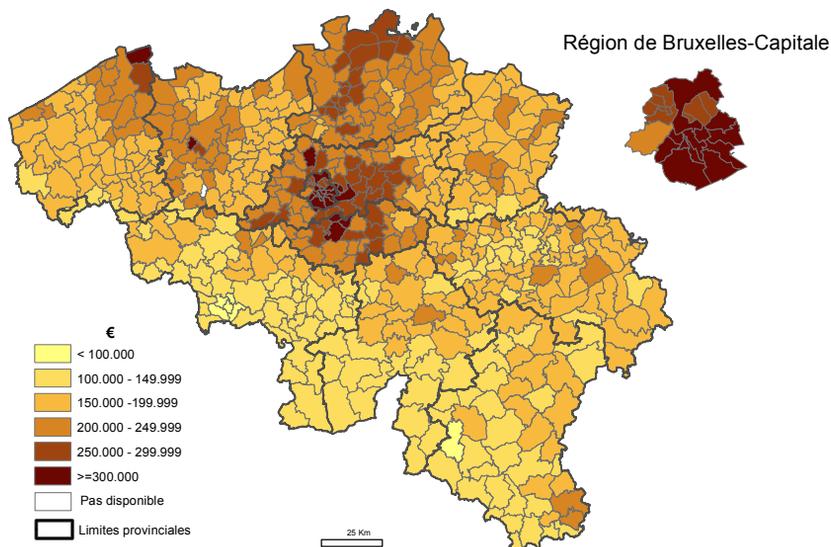
A | Prix de l'immobilier

Au premier semestre de 2012, une maison d'habitation coûtait en moyenne 191.302 euros. Pour une villa, il fallait compter 329.725 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 201.393 euros. Enfin, le prix des terrains à bâtir s'élevait en moyenne à 105,4 euros/m². Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par dix, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,5 sur cette même période. En 35 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a donc augmenté 3,5 fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier

	1975	2000	2005	2010	2011	2012 (s1)
Maisons d'habitation ordinaires						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.170	65.740	67.915	30.816
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.956	181.034	188.415	191.302
Villas, bungalows et maisons de campagne						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.630	17.758	18.088	8.019
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.675	319.660	330.862	329.725
Appartements et studios						
- nombre de transactions	16.081	30.047	32.982	44.477	42.253	21.147
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.269	189.774	195.496	201.393
Terrains à bâtir						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.923	19.830	18.657	8.086
- prix moyen (€/m ²)	8,8	38,5	71,3	102,9	102,6	105,4

Prix moyen des maisons d'habitation par commune, premier semestre 2012



La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours du premier semestre de 2012 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé.

En Région flamande, Kraainem s'avère la commune la plus chère avec un prix moyen de 377.783 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre est Renais (125.886 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère est Lasne (448.912 euros) et la moins chère est Quaregnon (93.703 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles affiche les prix les plus élevés (514.149 euros), tandis qu'Anderlecht enregistre les prix les plus bas (239.299 euros).

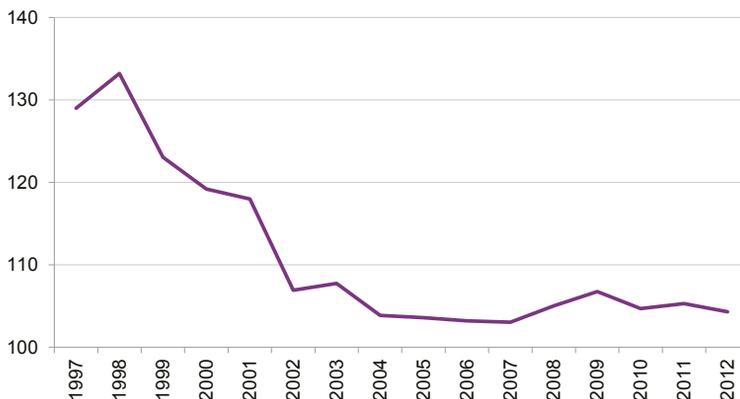
B | Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En 2012, les constructions de bâtiments résidentiels étaient en légère progression. En comparaison avec 2011, les chiffres indiquent en effet une hausse de 5,3% au niveau des permis de bâtir délivrés.

Par contre, la rénovation de bâtiments résidentiels se traduit toujours par une évolution négative (-2,1%). Cette tendance à la baisse touche également le non-résidentiel, tant les nouvelles constructions (-1,5%) que les rénovations (-5,6%).

Nouveaux bâtiments résidentiels
Superficie habitable moyenne par logement (m²)



Permis de bâtir						
	2006	2008	2009	2010	2011	2012
Nouvelles constructions						
Bâtiments résidentiels						
Nombre de bâtiments résidentiels	30.687	27.703	24.525	27.108	23.499	24.771
- Région de Bruxelles-Capitale	309	299	240	225	180	230
- Région flamande	20.506	18.198	16.476	18.775	15.955	17.223
- Région wallonne	9.872	9.206	7.809	8.108	7.364	7.317
Nombre de logements	61.083	52.651	45.448	49.817	44.353	46.862
- Nombre de logements unifamiliaux	26.596	24.313	21.680	24.146	20.854	21.973
- Nombre d'appartements	34.487	28.338	23.768	25.671	23.499	24.889
Superficie habitable moyenne par logement (m ²)	103	105	107	105	105	105
Bâtiments non résidentiels						
Nombre de bâtiments non résidentiels	4.508	4.778	4.426	4.750	4.584	4.524
Renovation						
Nombre de rénovations de bâtiments résidentiels	28.734	28.555	27.749	28.886	26.954	26.517
Nombre de rénovations de bâtiments non résidentiels	6.073	5.861	5.226	5.252	5.175	4.910

C I Inventaire des bâtiments en Belgique

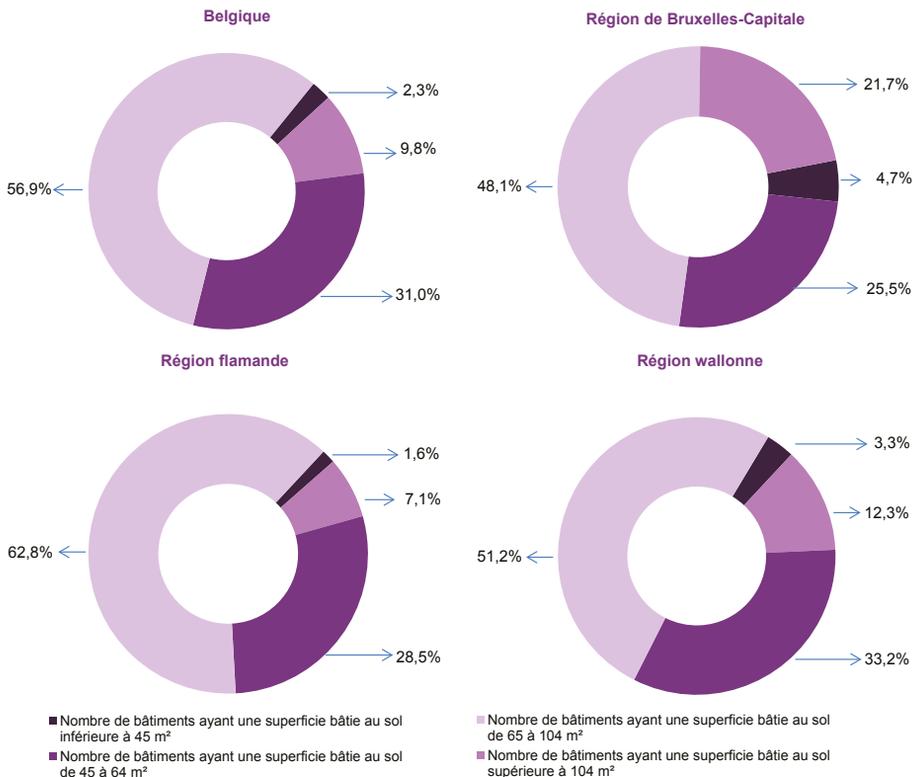
Depuis 1992, le nombre de bâtiments en Belgique a augmenté de 13,2%. Au 1er janvier 2012, la Belgique comptait 4.414.486 bâtiments. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 20,6% pour atteindre 5.179.638 unités. La Région flamande présente la plus forte augmentation : +22,9% au niveau des logements et +14,6% au niveau des bâtiments. La Wallonie se rapproche fortement de la moyenne belge avec 19,5% de logements et 12,8% de bâtiments en plus. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,6%) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 11,3%.

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2012)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.156	2.602.761	1.617.569	4.414.486
Nombre de bâtiments construits après 1981	11.093	724.381	296.112	1.031.586
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.957	34.226	43.483	84.666
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	37.487	154.465	161.195	353.147
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	70.680	616.807	433.349	1.120.836
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	31.917	1.360.102	668.249	2.060.268
Nombre de bâtiments équipés du chauffage central ou de la climatisation	111.806	1.594.454	797.139	2.503.399
Nombre de logements	548.981	3.014.760	1.615.897	5.179.638

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 27,8% des bâtiments ont été construits après 1981, contre 18,3% en Wallonie et seulement 5,7% dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2012)







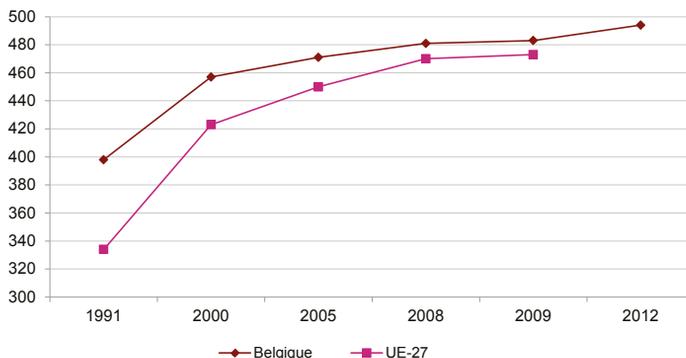
● ● ● ● ● **Mobilité
et transport**

A | Véhicules

Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules, en ce compris les motocycles, a progressé de 17%, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 14%. Toutefois, en comparaison avec la situation au 1er août 2011, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont connu un quasi statu quo (respectivement +0,86% et +0,68 %).

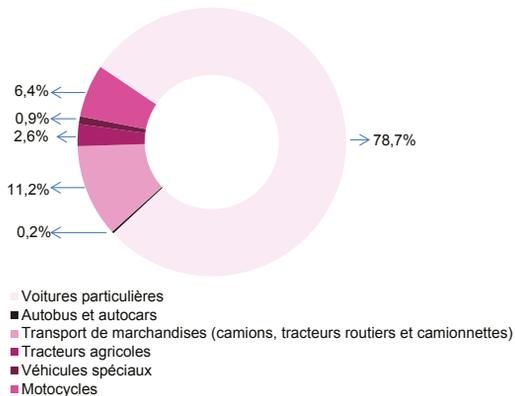
En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. À l'heure actuelle, il s'agit en moyenne de près d'une voiture pour deux habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. En l'espace de dix ans, la densité automobile a augmenté de près de 25%. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

**Densité automobile :
voitures particulières pour 1.000 habitants**

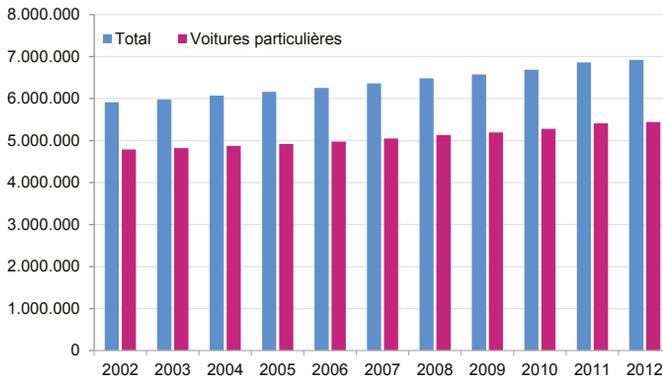


Les voitures particulières représentent 79% du parc de véhicules, arrivent ensuite les véhicules de transport de marchandises (11%) et, en troisième position, les motocycles (6,4%).

Parc de véhicules (2012)



Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

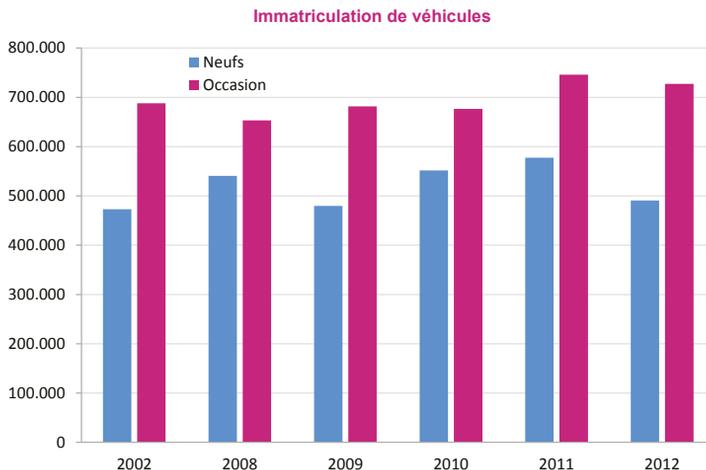
Au 1 ^{er} août de l'année					Evolution	Evolution
	2002	2010	2011	2012	2012/2002	2012/2011
Parc de véhicules	5.913.747	6.689.065	6.861.777	6.920.791	+17,0%	+0,9%
Voitures particulières	4.787.359	5.276.283	5.407.015	5.443.807	+13,7%	+0,7%
Autobus et autocars	14.769	16.226	16.100	16.031	+8,5%	-0,4%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	690.837	714.370	726.237	+34,3%	+1,7%
Tracteurs routiers	46.789	46.673	46.844	46.774	-0,0%	-0,1%
Tracteurs agricoles	162.687	177.989	180.174	182.056	+11,9%	+1,0%
Véhicules spéciaux	55.996	62.142	63.316	64.562	+15,3%	+2,0%
Motocycles	305.510	418.915	433.958	441.324	+44,5%	+1,7%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,15	2,08	2,03	2,03	-5,7%	+0,1%

Note explicative: Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur aux- quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

En 2009, les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul avant de repartir à la hausse en 2010 et 2011. En 2012, elles sont toutefois retombées au niveau de 2009. Tant les voitures particulières (-15%), que les camions et camionnettes (-11%) ainsi que les tracteurs routiers (-19%) ont vu leur nombre d'immatriculations dégringoler. Seuls les tracteurs agricoles ont enregistré une légère hausse en 2012.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules. Il faut toutefois noter un léger recul en 2012 par rapport à l'année précédente.



Immatriculation de véhicules

	2002	2009	2011	2012	Evolution 2012/2002	Evolution 2012/2011
Immatriculation de véhicules neufs	556.854	571.001	679.619	582.772	+4,7%	-14,3%
Voitures particulières	472.830	479.920	577.382	490.711	+3,8%	-15,0%
Autobus et autocars	1.080	984	717	702	-35,0%	-2,1%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	56.387	66.037	58.803	+10,3%	-11,0%
Tracteurs routiers	4.649	3.268	5.355	4.315	-7,2%	-19,4%
Tracteurs agricoles	3.419	2.914	3.283	3.377	-1,2%	+2,9%
Motocycles	21.554	27.528	26.845	24.864	+15,4%	-7,4%
Immatriculation de véhicules d'occasion	776.377	775.397	854.815	831.495	+7,1%	-2,7%
Voitures particulières	688.134	681.766	745.858	727.403	+5,7%	-2,5%
Autobus et autocars	864	870	727	745	-13,8%	+2,5%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	81.492	95.247	91.164	+18,5%	-4,3%
Tracteurs routiers	4.359	3.351	3.963	3.772	-13,5%	-4,8%
Tracteurs agricoles	6.067	7.918	9.020	8.411	+38,6%	-6,8%

Note explicative: Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur au quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

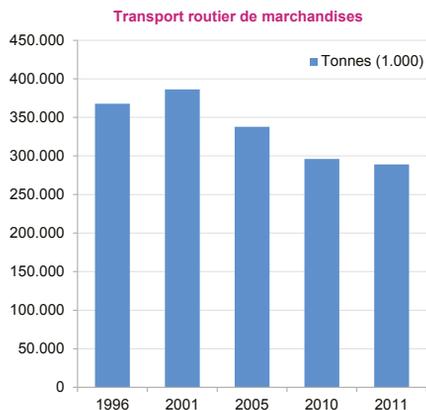
Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

B I Transport de marchandises

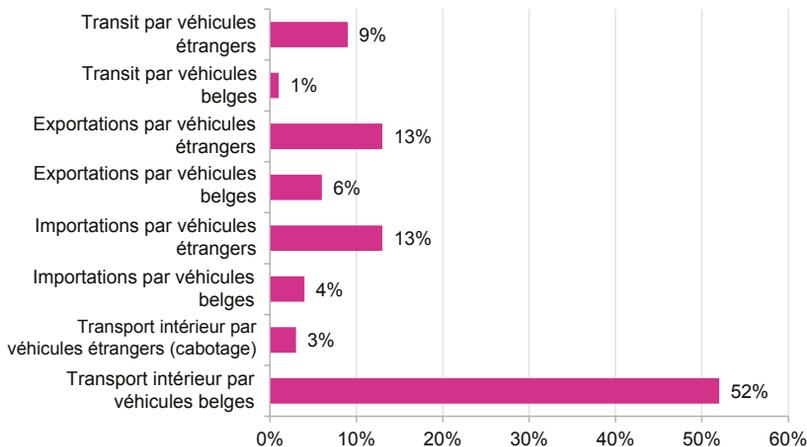
Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2000 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées. En comparaison avec 2010, le nombre de tonnes transportées a baissé de 2% en 2011, contre un recul de 5% pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2011, il était question d'une baisse de respectivement 25% (tonnes) et 38% (tonnes-kilomètres) par rapport à 2001.

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	1996	2001	2005	2010	2011	2011/ 2010	2011/ 2001
Tonnes	1.000 t	367.603	386.380	337.863	296.149	289.140	-2,4%	-25,2%
	mln							
Tonnes/km	tkm	42.756	53.158	43.846	35.001	33.107	-5,4%	-37,7%



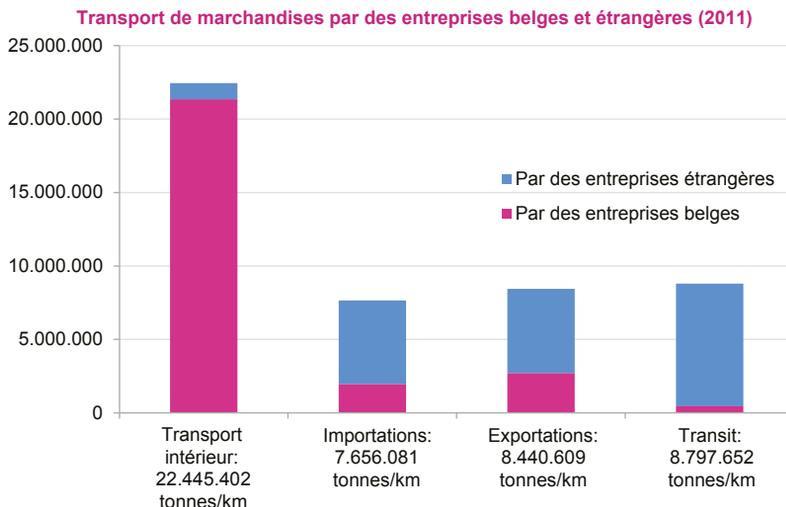
Nombre de tonnes transportées sur le territoire belge (2011)



En ce qui concerne le transport de marchandises sur le territoire belge, effectué par des véhicules belges et étrangers, 95% du transport intérieur provient de camions et tracteurs routiers belges.

Les véhicules étrangers réalisent environ 75% des importations, 68% des exportations et 95% du trafic de transit (sans chargement, ni déchargement en Belgique).

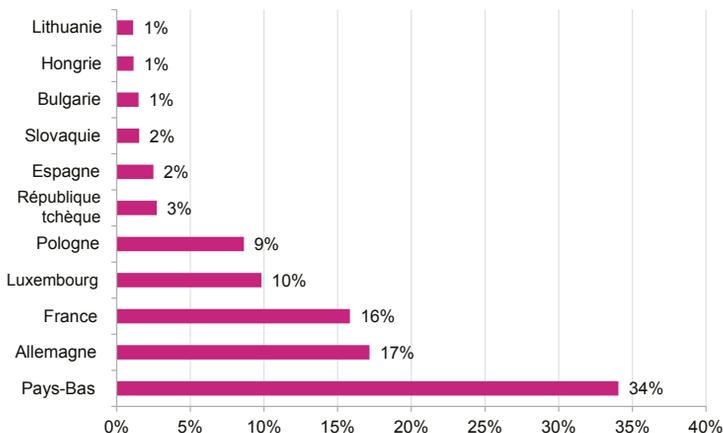
Le transport sur le territoire belge (exprimé en tonnes) se répartit comme suit : 55% pour le transport intérieur, 17% pour les importations, 19% pour les exportations et 10% pour le trafic de transit.



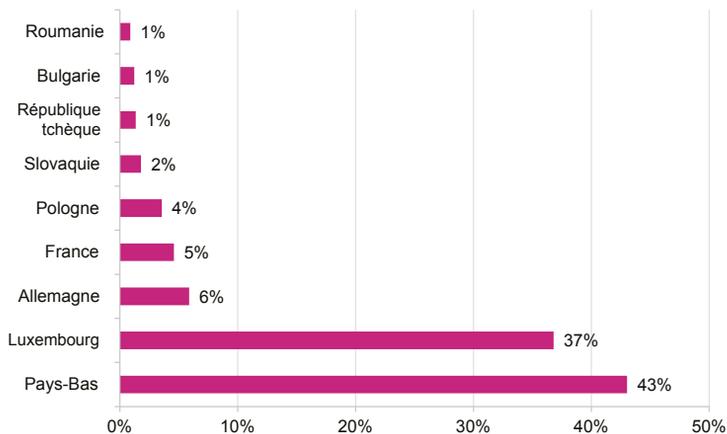
Les Pays-Bas représentent 35% des importations et des exportations (exprimées en tonnes) effectuées en Belgique par des véhicules étrangers. L'Allemagne (18%), la France (16%), le Luxembourg (10%) et la Pologne (9%) arrivent ensuite.

Certes, dans un ordre d'apparition différent, ces pays constituent également le top 5 pour le cabotage, à savoir le transport intérieur effectué en Belgique par des véhicules étrangers.

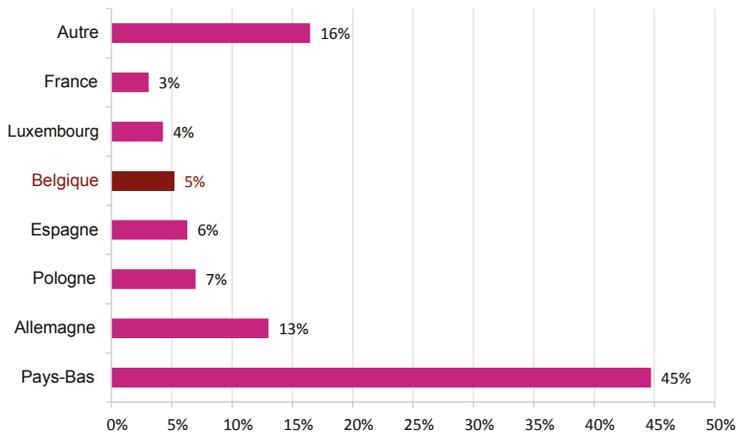
Importations et exportations par des véhicules étrangers (2011)



Cabotage (2011)



Transit (2011)



C I Navigation maritime

	Navigation maritime					2012/ 2011
	2000	2009	2010	2011	2012	
Navires entrants (a)	32.594	27.441	28.812	28.306	26.795	-5,3%
Navires sortants (a)	30.385	28.114	29.640	29.262	27.649	-5,5%
Cargaison (x 1.000t)	68.801	91.272	100.794	102.543	101.789	-0,7%
Déchargement (x 1.000t)	111.082	110.692	125.561	128.375	120.705	-6,0%
Passagers débarqués (x 1.000)	766	276	300	243	229	-5,8%
Passagers embarqués (x 1.000)	757	290	310	254	237	-6,7%

(a) Y compris le transit extra-communautaire

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. En 2012, la quantité de marchandises chargées et déchargées a toutefois accusé une nouvelle baisse.

Le transport de passagers (hors croisières) ne cesse de reculer en raison du succès de l'Eurostar et de la réduction de l'offre des liaisons par ferry.

D | Accidents de la route

En 2011, on a dénombré 47.924 accidents de la route faisant au total 63.660 victimes, parmi lesquelles 858 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. En regard des résultats de 2010, il s'agit d'une augmentation de 4,4% du nombre d'accidents et de 4% du nombre de victimes.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2003	2005	2008	2010	2011
Union européenne	123	102	132	78	62	61
Belgique	147	117	143	88	75	77
Allemagne	95	80	116	54	45	49
France	153	101	154	67	62	61
Luxembourg	135	118	173	72	64	70
Pays-Bas	68	63	86	41	32	33
Royaume-Uni	61	62	65	43	31	32

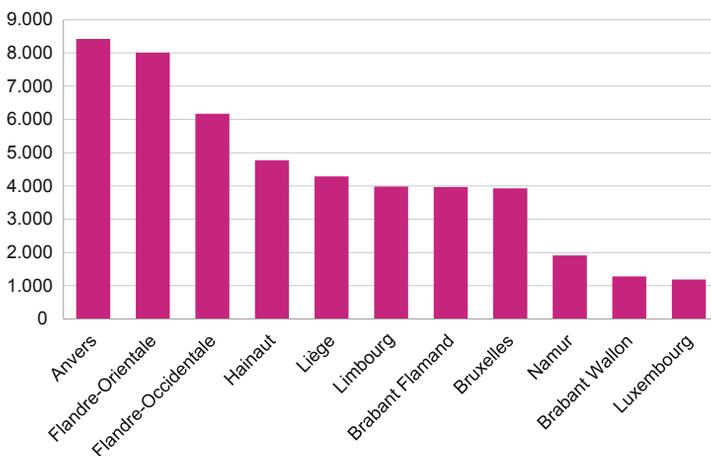
Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2003	2005	2008	2010	2011
Union européenne	58.982	50.351	45.346	34.500	31.000	30.300
Belgique	1.500	1.214	1.089	943	840	858
Allemagne	7.792	6.613	5.361	4.152	3.648	4.009
France	8.920	6.058	5.318	4.273	3.992	3.963
Luxembourg	57	53	46	47	32	33
Pays-Bas	1.066	1.028	750	644	537	546
Royaume-Uni	3.581	3.658	3.336	2.337	1.905	1.960

Le nombre de décès connaît également une progression de 2%. Néanmoins, l'année 2010 peut être considérée, à certains égards, comme exceptionnelle en raison du nombre élevé de jours d'hiver et de gel.

Paradoxalement, ces mauvaises conditions climatiques auraient contribué à réduire le nombre d'accidents et donc de victimes. En effet, les conducteurs préfèrent laisser leur véhicule au garage ou font preuve d'une plus grande prudence sur les routes enneigées ou verglacées.

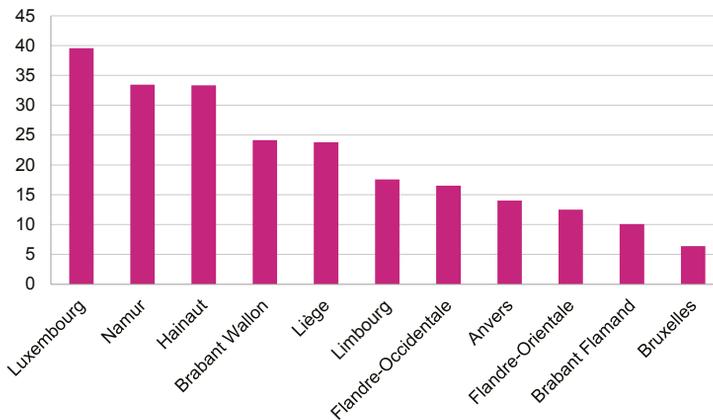
Nombre d'accidents selon les provinces (2011)



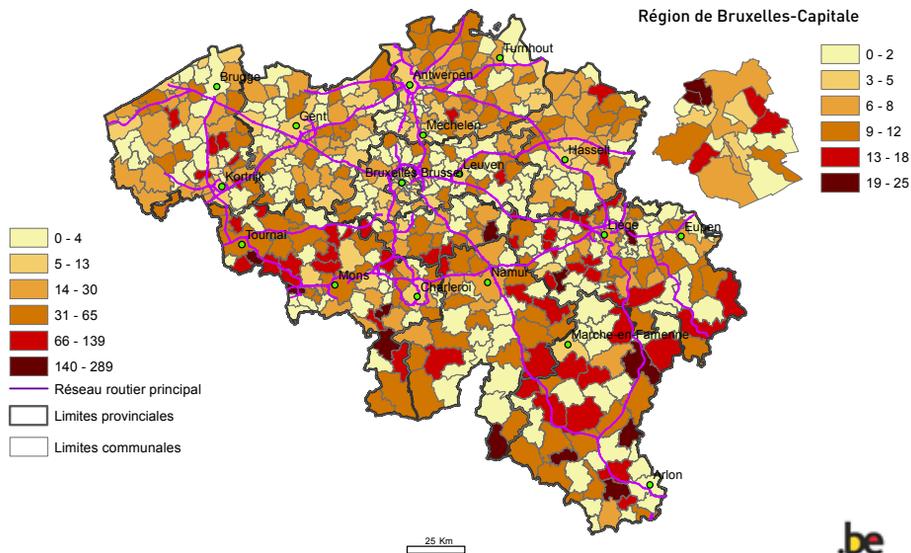
Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

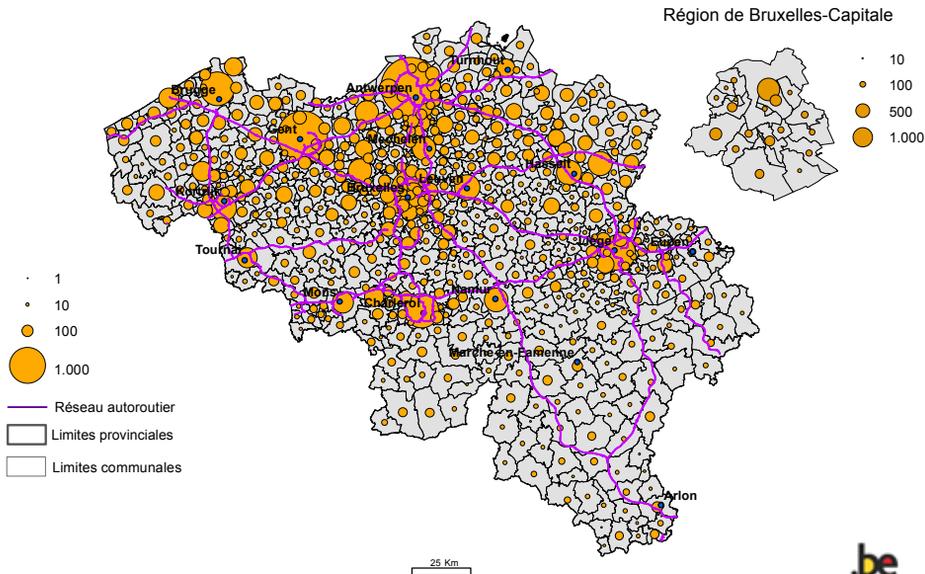
Nombre de décès par mille accidents selon les provinces (2011)



Gravité des accidents de la route en 2011 Nombre de tués 30 jours pour 1000 accidents par commune



Nombre d'accidents par commune 2011







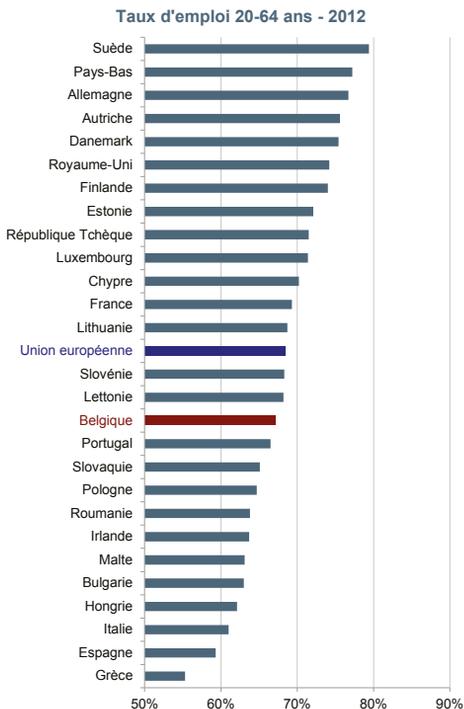
● ● ● ● ● ● Société

A | Emploi et taux d'emploi

En 2012, 67,2% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique.

Le taux d'emploi belge est légèrement inférieur à la moyenne européenne, qui s'élève à 68,5%.

La Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne enregistrent les taux d'emploi les plus élevés, tandis que la Grèce, l'Espagne et l'Italie affichent les taux d'emploi les plus bas.



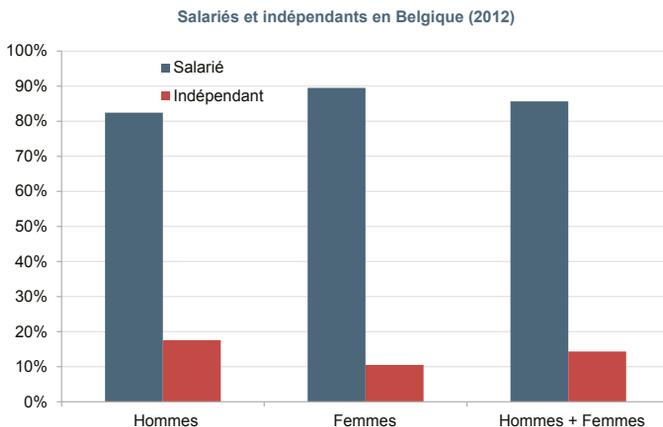
Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 25,3%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. Parmi toutes les personnes âgées de 25 à 49 ans, plus de 80% sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 52,4% exercent un emploi. Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté. Ce constat ne s'applique toutefois pas aux autres classes d'âge où l'on note une stabilisation, voire une baisse du nombre de personnes occupées.

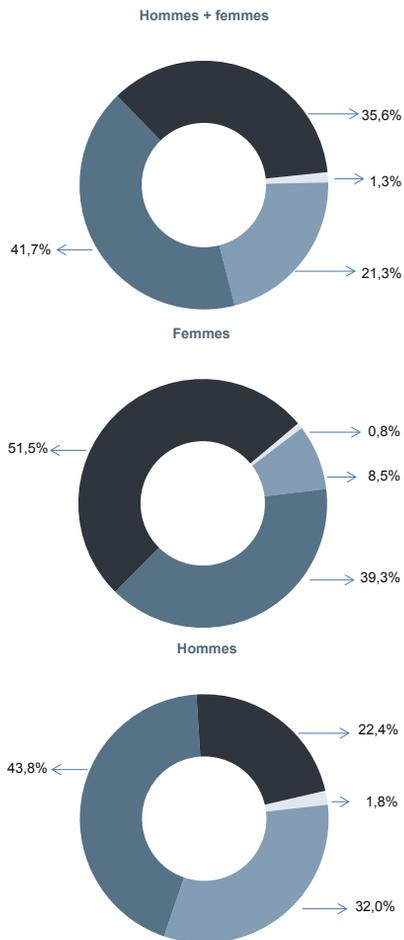
Taux d'emploi selon la classe d'âge

	2002	2007	2012
15-24 ans	29,4%	27,5%	25,3%
25-49 ans	79,0%	81,4%	80,2%
50-64 ans	40,9%	48,0%	52,4%
Total (15-64 ans)	59,9%	62,0%	61,8%

Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (plus de 4,5 millions), 3.875.000 de personnes travaillent en tant que salariés et 650.000 en tant qu'indépendants. Les hommes travaillent plus souvent comme indépendants que les femmes, soit 17,6% d'hommes indépendants contre 10,5% de femmes. En chiffres absolus, les hommes sont deux fois plus nombreux à exercer une profession d'indépendant que les femmes, soit 433.000 hommes et 216.000 femmes ayant un emploi d'indépendant.



Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie des salariés. Ainsi, près de 42% de toutes les personnes occupées en 2012 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 35,6% de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Plus d'une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,3% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



Emploi par secteur

La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur quaternaire séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées.

Par ailleurs, plus de 39% des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

43,8% des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 32%, la production se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes. Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

Les professions les plus courantes en Belgique sont les vendeurs en magasin, les employés de bureau (fonctions générales), les agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements, les aides de ménage et agents d'entretien à domicile et les professeurs de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de magasinier rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes)

1. Vendeurs	132.308
2. Employés de bureau (fonctions générales)	131.854
3. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	109.665
4. Aides de ménage et agents d'entretien à domicile	95.417
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	95.091

Professions les plus courantes chez les hommes

1. Magasiniers	58.138
2. Conducteurs de poids lourds	54.983
3. Vendeurs	44.264
4. Superviseurs dans l'industrie manufacturière	38.450
5. Employés de bureau (fonctions générales)	36.650

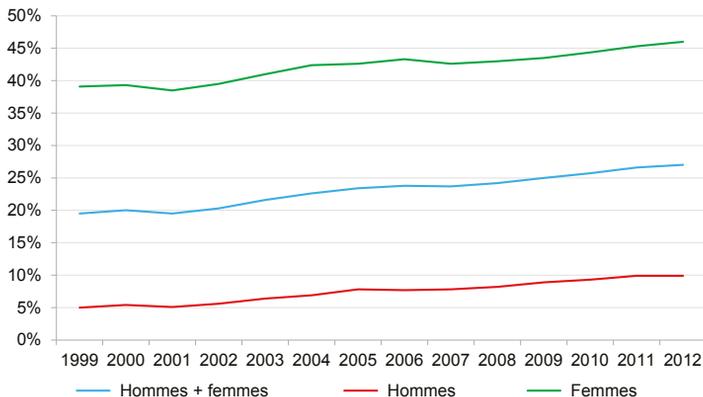
Professions les plus courantes chez les femmes

1. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	95.526
2. Employés de bureau (fonctions générales)	95.204
3. Aides de ménage et agents d'entretien à domicile	93.089
4. Vendeurs	88.044
5. Infirmières	65.407

Le travail à temps partiel connaît un succès grandissant depuis des années. Le nombre de salariés à temps partiel a d'ailleurs poursuivi sa progression en 2012.

En 1999, 19,5% des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage a grimpé à 27% en 2012. Même si le pourcentage d'hommes travaillant à temps partiel a doublé entre 1999 et 2012, ce régime de travail reste surtout populaire auprès des femmes. Ainsi, 46% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2012, contre 9,9% des salariés masculins.

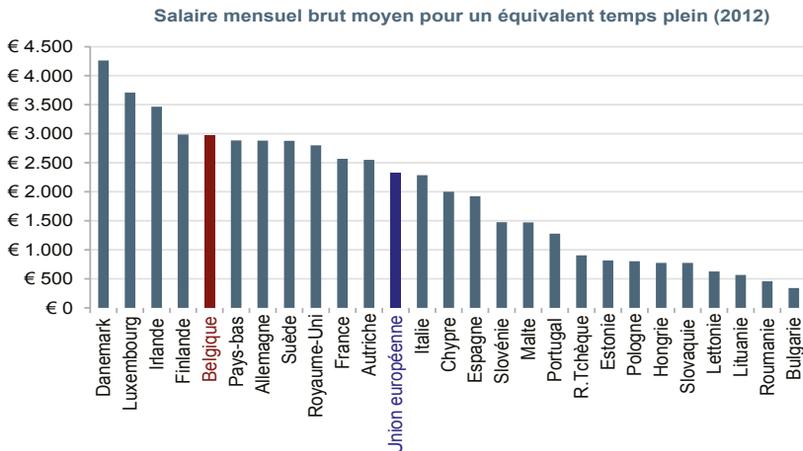
Évolution de la proportion de salariés à temps partiel
(1999-2012)



BI Salaire

En Belgique, un salarié gagne en moyenne 2.965 euros brut par mois. Seulement quatre États membres de l'Union européenne offrent en moyenne des salaires plus élevés.

Fort d'un salaire mensuel brut moyen de 4.264 euros, le Danemark décroche la tête de ce classement. Avec des salaires mensuels de plus de 3.000 euros, le Luxembourg et l'Irlande ne sont pas en reste sur le plan financier. En bas de ce classement figurent de nombreux pays d'Europe de l'Est. Ainsi, la Bulgarie ferme la marche avec un salaire mensuel brut moyen de 343 euros.

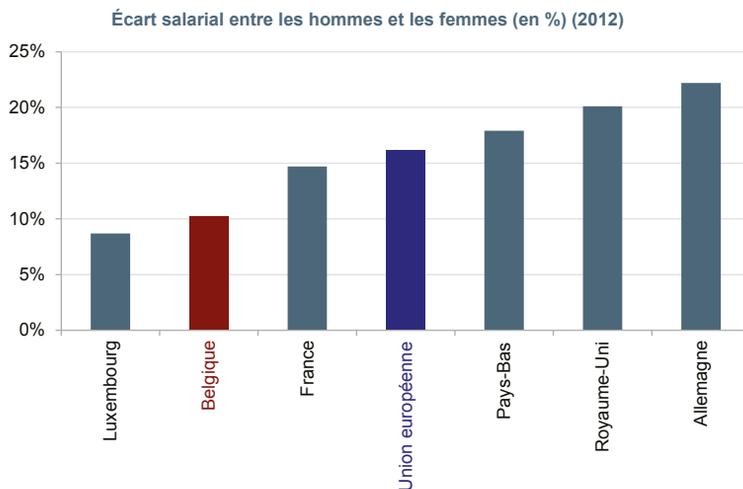


Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent.

Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 10% de moins par heure de travail qu'un homme.

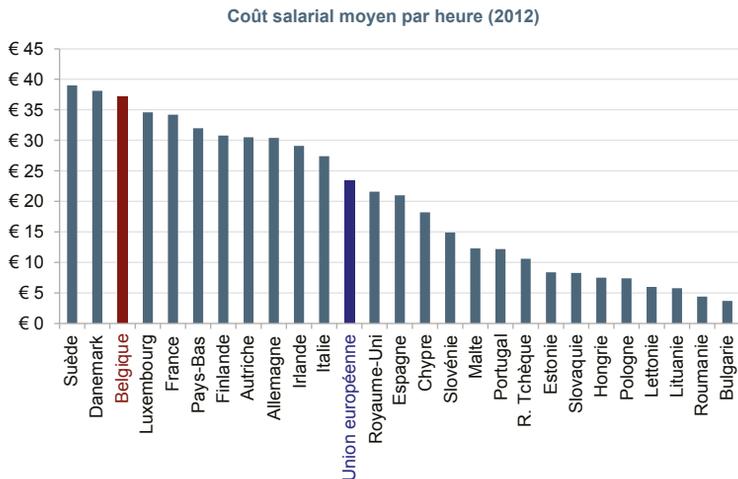
Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 22% inférieur à celui des hommes.

107



Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. À l'échelle européenne, le Danemark et la Suède enregistrent les coûts salariaux les plus élevés.

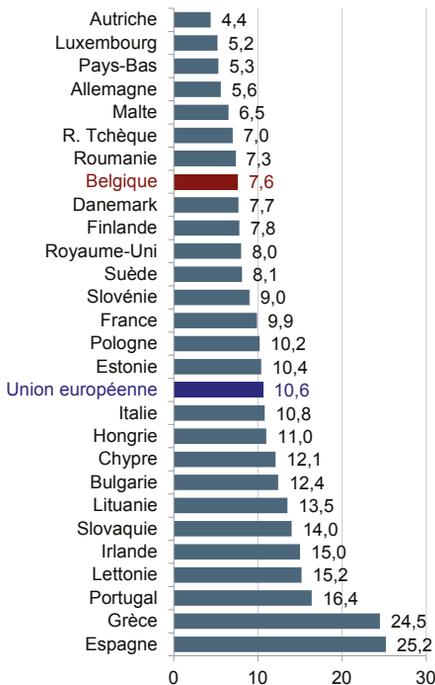
Avec un coût horaire de la main-d'œuvre de 37,2 euros, notre pays se classe en troisième position. Par conséquent, la Belgique fait moins bien que ses pays voisins, où le coût horaire de la main-d'œuvre oscille entre 30 et 35 euros. Les pays d'Europe de l'Est figurent à nouveau en bas de classement. Ainsi, un employeur bulgare débourse en moyenne 3,7 euros par heure de travail.



C I Chômage et taux de chômage

Le taux chômage fluctue dans l'Union européenne entre 4,4% (Autriche) et 25,2% (Espagne) et s'élève en moyenne à 10,6%. En Belgique, 7,6% de la population active était au chômage en 2012. Seulement sept États membres de l'Union européenne ont un taux de chômage inférieur à celui de la Belgique : l'Autriche, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, Malte, la Tchéquie et la Roumanie. L'Espagne et la Grèce affichent les taux de chômage les plus élevés.

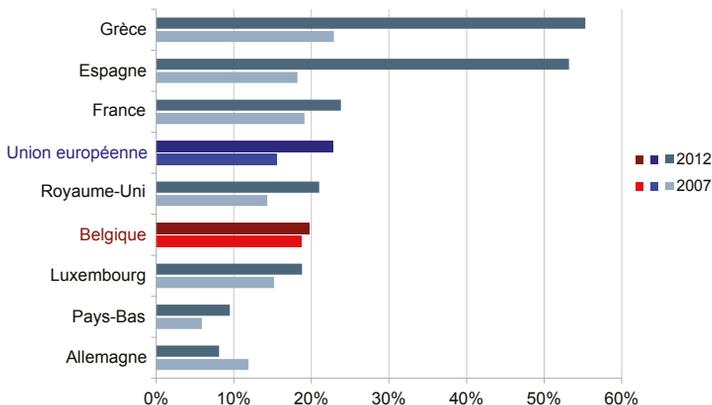
Taux de chômage en Europe (2012)



Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec 8,1%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. L'Allemagne est d'ailleurs le seul pays voisin qui soit parvenu à réduire le chômage des jeunes au cours des cinq dernières années. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteignait 19,8% en 2012. Notre pays obtient ainsi un meilleur résultat que la moyenne européenne (22,8%).

En Belgique et dans les pays voisins, le taux de chômage des jeunes représente moins de la moitié du niveau observé en Espagne et en Grèce, où le taux de chômage des jeunes a explosé au cours de ces cinq dernières années. En effet, en 2012, plus de la moitié de la population active de moins de 25 ans était au chômage dans ces deux pays.

Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans)(2007 et 2012)



DI Population inactive

En 2012, la Belgique comptait quelque 4,3 millions de personnes inactives, âgées de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuent aucun travail rémunéré et ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,8 million d'hommes et 2,5 millions de femmes. Plus de la moitié des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension, en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 20,5% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 11,2%, les personnes en incapacité de travail 7,6% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 9,1%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,9% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 47,1% des femmes inactives. Seulement 1% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 18,5% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 462.000 femmes au foyer contre 18.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2012)

	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	424.985	23,6%	454.256	18,2%	879.241	20,5%
Femmes et hommes au foyer	18.015	1,0%	461.634	18,5%	479.650	11,2%
Personnes en incapacité de travail	151.344	8,4%	176.613	7,1%	327.957	7,6%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.041.617	57,9%	1.175.687	47,1%	2.217.304	51,6%
Autres inactifs	163.684	9,1%	227.725	9,1%	391.409	9,1%
Total	1.799.644	100%	2.495.916	100%	4.295.560	100%

E I Pauvreté

En Belgique, 15,3% de la population vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2011, ce seuil de pauvreté s'élevait à 1000 euros pour une personne vivant seule ou à 2.101 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants [respectivement 973 euros et 2.044 euros en 2010].

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2011)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	14,6	16,0	15,3
Région flamande	9,3	10,3	9,8
Région wallonne	17,9	20,5	19,2
0-15 ans	:	:	18,5
16-64 ans	12,4	14,0	13,2
65 ans et plus	20,1	20,3	20,2
Actifs-occupés	4,3	4,0	4,2
Inactifs :	24,7	24,0	24,3
Chômeurs	37,9	37,8	37,8
Retraités	18,9	15,8	17,3
Autres inactifs	25,3	27,1	26,4
Niveau d'éducation : faible	24,0	26,6	25,4
Niveau d'éducation : moyen	11,8	13,6	12,6
Niveau d'éducation : élevé	7,3	7,2	7,2

{:}: non disponible

Note explicative: le seuil de pauvreté (Belgique) = 12.005 euros pour une personne vivant seule et 25.209 euros par an pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Les revenus sont plus élevés en Flandre que dans les deux autres régions. Les données sur le risque de pauvreté confirment ces ratios : en Flandre, 10% de la population vit sous le seuil de pauvreté, tandis que ce chiffre grimpe à 19% en Wallonie. Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. Les personnes âgées constituent également un groupe vulnérable. La possession d'un emploi est le meilleur moyen de prévention contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. Ainsi, le risque de pauvreté au sein de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Risque de pauvreté (en %)					
	2005	2008	2009	2010	2011
Union européenne	16,4 (s)	16,4	16,3	16,4	16,9
Belgique	14,8 (b)	14,7	14,6	14,6	15,3
Allemagne	12,2 (b)	15,2	15,5	15,6	15,8
France	13,0 (b)	12,7 (b)	12,9	13,5	14,0
Luxembourg	13,7	13,4	14,9	14,5	13,6
Pays-Bas	10,7 (b)	10,5	11,1	10,3	11,0
Royaume-Uni	19,0 (b)	18,7	17,3	17,1	16,2

(b): rupture de série

(s): estimation Eurostat

Note explicative: la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs ont vu le jour, comme la privation matérielle grave.

Les personnes « en situation de privation matérielle grave » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone.

Privation matérielle grave (en %)				
	2005	2009	2010	2011
Union européenne	10,7 (s)	8,1 (s)	8,1	8,8 (s)
Belgique	6,5	5,2	5,9	5,7
Allemagne	4,6	5,4	4,5	5,3
France	5,3	5,6	5,8	5,2
Luxembourg	1,8	1,1	0,5	1,2
Pays-Bas	2,5	1,4	2,2	2,5
Royaume-Uni	5,3	3,3 (u)	4,8	5,1

(u): peu fiable

(s): estimation par Eurostat

En Belgique, 5,7% de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux est de 8,8% pour l'Union européenne. Les personnes issues des ménages en risque de pauvreté monétaire sont davantage touchées par la privation matérielle (23%).

Privation matérielle grave en Belgique (en %) – 2011

Total	5,7
Région flamande	2,9
Région wallonne	7,4
Éléments de privation matérielle grave (en %)	
Incapacité à constituer une réserve financière pour pouvoir payer un loyer ou des factures courantes	7,8
Incapacité à chauffer correctement son logement	7,1
Incapacité à faire face à des dépenses imprévues	26,0
Incapacité à pouvoir s'offrir de la viande ou du poisson tous les deux jours	4,8
Incapacité à s'offrir une semaine de vacances par an	27,7
Incapacité à s'offrir un téléphone	0,3
Incapacité à s'offrir une télévision couleur	0,8
Incapacité à s'offrir un lave-linge	1,8
Incapacité à s'offrir une voiture	7,0

FI Revenus

En 2010, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 15.598 euros. La Flandre reste la région la plus prospère, mais la Wallonie enregistre la hausse la plus significative des revenus. Bruxelles abrite non seulement les plus faibles revenus, mais l'écart par rapport aux deux autres régions se creuse également chaque année.

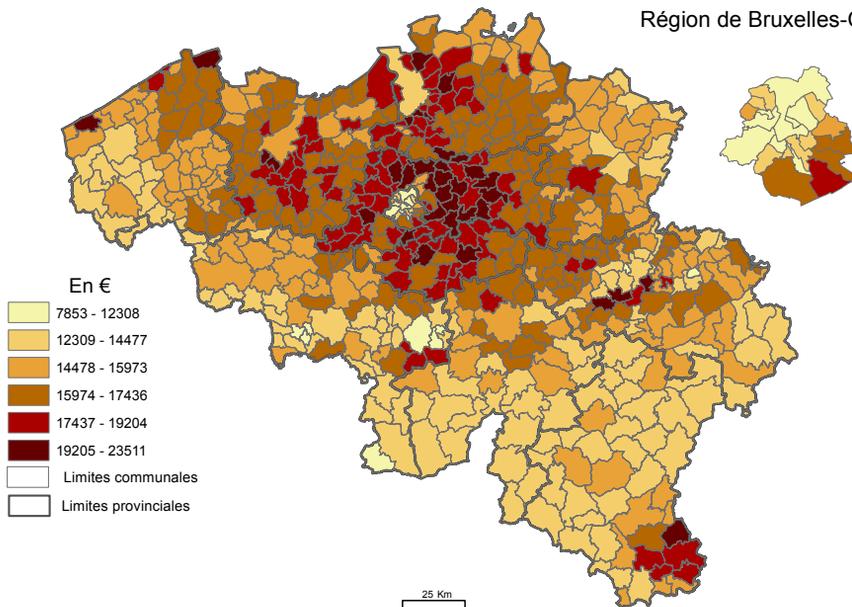
Louvain est la ville-centre la plus prospère, tandis que Charleroi compte les revenus les plus faibles. Au cours de la dernière décennie, le niveau de vie relatif s'est le plus dégradé à Anvers alors qu'Ostende a enregistré la plus forte progression à cet égard.

Sint-Martens-Latem se positionne en tête des communes les plus aisées. Cette commune affiche en effet un revenu moyen par habitant supérieur de 51% à la moyenne nationale. Saint-Josse-ten-Noode s'avère la commune la plus pauvre. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 67 % au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable par habitant par commune en 2010

Région de Bruxelles-Capitale

117



La Région flamande affiche le revenu déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles¹. Sur base annuelle, un Flamand moyen dispose en effet d'un revenu qui dépasse de 2,5% la moyenne belge. Le revenu moyen d'un habitant de la Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,7% au chiffre national.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, c'est à nouveau la Région flamande, qui présente le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. En 2010, leur revenu moyen se situait en effet 10,4% en dessous du chiffre national. Les Bruxellois mariés ou cohabitants ont donc des revenus qui sont inférieurs d'un peu plus de 10% à ceux déclarés par le Belge moyen.

¹ Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions

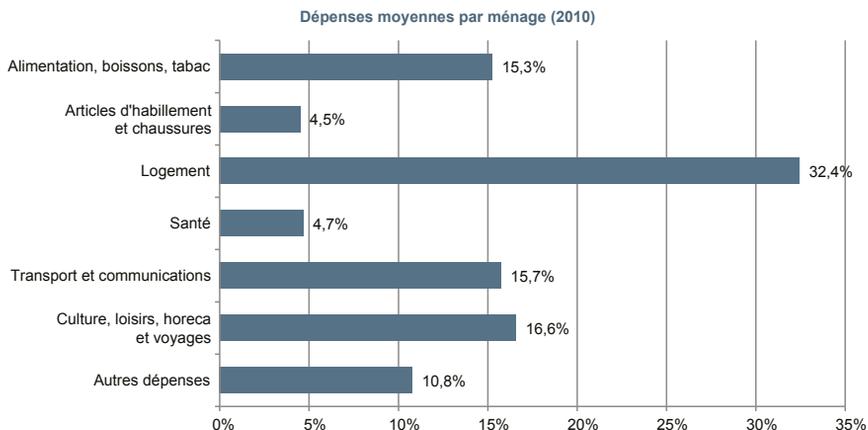
	2008		2009		2010	
	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	18.455	14.104	18.736	14.382	18.690	14.357
Déclaration commune	39.527	27.531	39.863	28.065	39.993	28.309
Région flamande						
Déclaration individuelle	18.365	15.858	18.785	16.282	18.827	16.301
Déclaration commune	44.000	35.773	45.058	36.583	45.569	37.201
Région wallonne						
Déclaration individuelle	16.990	14.226	17.371	14.670	17.509	14.856
Déclaration commune	42.348	34.346	43.237	35.147	43.712	35.788
Belgique						
Déclaration individuelle	17.912	15.104	18.301	15.546	18.367	15.630
Déclaration commune	43.195	34.713	44.150	35.507	44.622	36.097

Note explicative: médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

G I Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 34.800 euros en 2010. La majeure partie de ces dépenses, soit 32,4% du montant total, sont consacrées au logement (habitation et jardin), puis viennent les dépenses pour la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (16,6%), les transports et les communications (15,7%), l'alimentation, les boissons et le tabac (15,3%), la santé (4,7%), les articles d'habillement et chaussures (4,5%) et les autres dépenses (10,8%).

Au niveau des régions, ce sont les ménages flamands qui consomment le plus, avec une moyenne de 35.900 euros, contre 33.900 et 31.750 euros pour les ménages wallons et bruxellois. En réalité, les ménages de la Région flamande consomment plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (6.260 euros contre 5.090 euros pour Bruxelles-Capitale et 5.140 euros pour la Wallonie).



Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2010

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Alimentation, boissons, tabac	5.310	4.860	5.420	5.280
Articles d'habillement et chaussures	1.570	1.330	1.710	1.400
Logement	11.290	10.720	11.500	11.120
Santé	1.630	1.630	1.650	1.600
Transport et communications	5.480	4.590	5.720	5.350
Culture, loisirs, horeca et voyages	5.770	5.090	6.260	5.140
Autres dépenses	3.750	3.530	3.640	4.010
Consommation moyenne totale	34.800	31.750	35.900	33.900

121

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Alimentation, boissons, tabac	15,3%	15,3%	15,1%	15,6%
Articles d'habillement et chaussures	4,5%	4,2%	4,8%	4,1%
Logement	32,4%	33,8%	32,0%	32,8%
Santé	4,7%	5,1%	4,6%	4,7%
Transport et communications	15,7%	14,5%	15,9%	15,8%
Culture, loisirs, horeca et voyages	16,6%	16,0%	17,4%	15,2%
Autres dépenses	10,8%	11,1%	10,1%	11,8%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

H | Enseignement

Près de 38% de la population belge de 15 ans et plus ne possède pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Pour 34,1%, l'enseignement secondaire supérieur constitue le niveau d'instruction le plus élevé. Enfin, près de 28% détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la plupart des femmes possèdent un diplôme de l'enseignement non universitaire de type court. Les hommes sont, quant à eux, plus souvent titulaires d'un diplôme universitaire.

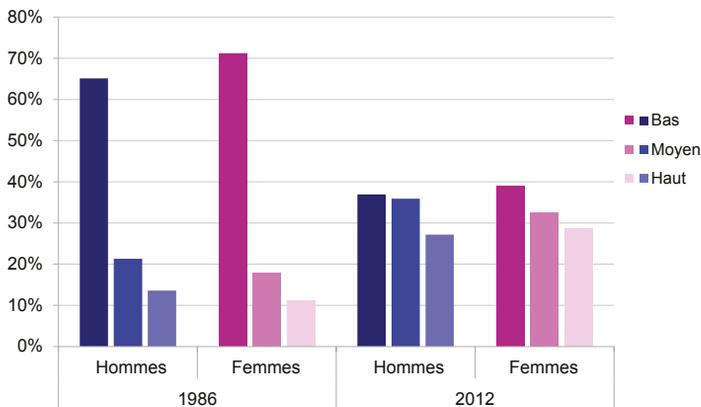
Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2012)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou aucun diplôme	16,5%	20,8%	18,7%
Secondaire inférieur	20,4%	18,1%	19,2%
Secondaire supérieur	35,9%	32,4%	34,1%
Supérieur non universitaire (type court) / Formations professionnelles	11,0%	15,5%	13,3%
Supérieur non universitaire (type long) / Formations académiques en haute école	4,6%	4,4%	4,5%
Universitaire / Formations académiques à l'université	11,5%	8,7%	10,1%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2012. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours de la dernière décennie, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous la barre des 40% en 2012. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2012, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 28,6%. Le nombre de femmes hautement qualifiées dépasse légèrement le pourcentage d'hommes hautement qualifiés. Enfin, en 2012, 35,9% des hommes et 32,4% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.

Niveau d'enseignement de la population de 15 ans et plus en Belgique (1986 en 2012)



En Belgique, 43,9% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2012. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 35,8%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. Plus de la moitié des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 37,1% des hommes de la même tranche d'âge.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2000	2005	2010	2011	2012
Union européenne	22,4%	28,0%	33,6%	34,6%	35,8%
Belgique	35,2% (b)	39,1%	44,4%	42,6%	43,9%
Allemagne	25,7%	26,1% (b)	29,8%	30,7%	31,9%
France	27,4%	37,7%	43,5%	43,3%	43,6%
Luxembourg	21,2%	37,6%	46,1%	48,2%	49,6%
Pays-Bas	26,5%	34,9%	41,4% (b)	41,1%	42,3% (p)
Royaume-Uni	29,0%	34,6%	43,0%	45,8%	47,1%

(b) rupture de série

(p) valeur provisoire

Note explicative: contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie EU2020 vise à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2000, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 13,8% à 12,0% en 2012. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 12,8%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2000	2005	2010	2011	2012
Union européenne	17,6% [e]	15,8%	14,0%	13,5%	12,8% [p]
Belgique	13,8%	12,9%	11,9%	12,3%	12,0%
Allemagne	14,6%	13,5% (b)	11,9%	11,7%	10,5% (p)
France	13,3%	12,2%	12,6%	12,0%	11,6%
Luxembourg	16,8%	13,3%	7,1%	6,2%	8,1% (p)
Pays-Bas	15,4%	13,5%	10,0% (b)	9,1%	8,8% (p)
Royaume-Uni	18,2%	11,6%	14,9%	15,0%	13,5%

(b) rupture de série

(p) valeur provisoire

(e) valeur estimée



APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

La Direction générale Statistique et Information économique du Service Public Fédéral Economie a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion d'informations statistiques et économiques pertinentes, fiables et claires, au moyen d'un appareil statistique moderne et performant.

Consultez notre site web

www.statbel.fgov.be

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique et Information économique

Responsable Communication Stephan Moens
stephan.moens@economie.fgov.be
WTC III - Bd. Simon Bolivar, 30 B-1000 Bruxelles
E-mail: statbel@economie.fgov.be

NUMÉRO D'ENTREPRISE: 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE: ANNIE VERSONNEN
WTC III - BD. SIMON BOLIVAR, 30 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION 5000.01F/2013

